

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples

6F novembre 1979 n° 385



WANTED

la loi bonnet au sénat

exclusif serge gainsbourg répond à michel droit



Madame, Monsieur,

Je voudrais vous dire que ce que fait le m.r.a.p. contre le racisme, c'est vraiment formidable. Moi, quand je serai grand, je m'inscrirai au m.r.a.p. pour que ça ne recommence jamais ce que l'on a vu à la télé avec holocauste. Demain quand je serai grand, il y aura plus écrit sale bicot sur les murs et des agents qui embêtent les Noirs dans la rue. Ça sera bien.

J'ai demandé à papa pourquoi le journal du m.r.a.p. il est petit et il n'a pas de photo en couleur. Papa m'a dit que le m.r.a.p. il a pas assez d'argent. Mais alors, si le m.r.a.p. il a pas assez d'argent comment ça sera quand je serai grand? Pourquoi le m.r.a.p. il a pas d'argent comme le journal Figaro ou minute?

Aidez-le, pour quand je serai grand (1)

J'adhère au mrap

Je m'abonne à droit et liberté

Je verse.....frs pour aider le mrap et droit et liberté à poursuivre leur action

à renvoyer à droit et liberté - 120 rue Saint-Denis - 75002 Paris - C.C.P. 9239-81 Paris ou au mrap C.C.P. 14.825.85 Paris

Nom
Prénom
Adresse
..... Téléphone

(1) N.D.L.R. Cette lettre a été imaginée pour les besoins de la cause. Mais c'est vrai qu'il nous faut un sacré coup de main pour boucler l'année. L'abonnement et l'adhésion passent à 60 francs chacun pour suivre une inflation qui n'est pas de notre fait! Et le développement tous azimuts de l'action du mouvement a des incidences financières.

Nous n'aurons jamais les milliards d'Hersant, mais il nous faut réellement beaucoup plus d'argent si nous voulons relever le défi que nous lançons aujourd'hui tant de publications luxueuses qui se mettent au service de la haine. Alors, très vite, très fort, aidez-nous, et quand nous serons grand, vous verrez, plein de choses pourront changer.

■ courrier ■

pour la lutte

Je vous envoie mon soutien pour faire appliquer à tous les droits élémentaires de la personne humaine, pour que la lutte contre le racisme ne soit pas l'affaire d'une semaine par an, pour que le camouflage de la richesse rendu nécessaire par l'austérité (si la richesse ne gêne que par son arrogance, peut-être nous dira-t-on aussi que les conditions de vie des immigrés seront moins provocantes si on les enferme dans des ghettos), pour que la France ne détiennne pas la palme du racisme après celle du commerce des armes.

Merci pour la fête du mois de mai.

Denis BONNELLE
75005 PARIS

un article bien regrettable

Des parents d'élèves m'ont apporté « Le Point » pour cet article de G. Suffer sur le « problème juif ». Je trouve cet article regrettable et je lui téléphonerai pour le lui dire (poliment et correctement). Si tous les journaux en faisaient autant, ce serait un désastre, je n'ai pas la patience d'analyser cet article, je vous en laisse le soin, mais je pense que le peuple Hébreu, a eu une justice et une morale sensationnelles, améliorées au cours des siècles, et il faudrait demander à des gens plus qualifiés de faire connaître cette morale.

Certaines personnes qui étudient ce problème citent de temps à autre des choses remarquables. Il y a quelques pages dans le livre de M. Josy Eisenberg (P. 17). Dans la vie courante aussi, certains Israélites agissent beaucoup mieux que bien des autres.

Paulette NATHAN

que sont-ils devenus ?

Voici bien des années que je m'intéresse à votre indispensable revue : **droit et liberté** et que je la soutiens, mais je n'y ai jamais vu une photo aussi émouvante que celle de la page 15 du numéro d'octobre (n.d.l.r.) : **Photo où l'on voit un ancien combattant juif français mutilé durant la guerre de 1914/18 et de sa petite fille portant l'étoile jaune.**

J'ai l'impression d'y retrouver un camarade de régiment, tout d'un coup isolé, persécuté, menacé.

J'avais déjà vu, il y a quelques mois, au centre Pompidou, un agrandissement de cette photo et je cherche, depuis à me la procurer. Est-il possible d'obtenir cette bouleversante photographie ; où ; à quel prix et peut-on savoir qui était ce blessé et ce qui est advenu de lui et ses enfants ?

HELION
artiste-peintre

n.d.l.r. : Cette photo a été obtenue auprès du Centre de Documentation Juive Contemporaine. Le soldat français juif couvert de médailles et amputé d'une jambe que l'on

voit aux côtés de ses enfants (sa fille porte l'étoile jaune) s'appelait Victor Faynzyber. Il est mort en déportation. Nous n'avons pas de nouvelles de ses deux enfants. Toute personne susceptible de détenir des informations sur ce qui leur est advenu peuvent s'adresser à la rédaction de droit et liberté.

merci pour jean seberg

Je désire vous faire part de ma reconnaissance pour votre article sur Jean Seberg. J'avais, de mon côté, profité du débat sur le maccarthysme aux « Dossiers de l'Écran » pour montrer à mes élèves des classes terminales comment le F.B.I. pouvait pousser les gens au suicide grâce à des campagnes de calomnie odieuse en 1950, mais encore à présent avec le suicide de J. Seberg.

Aussi, je vous sais gré de votre article réhabilitant la mémoire de J. Seberg qu'on a tenté encore une fois de discréditer dans l'opinion publique.

N'a-t-on pas essayé de la faire passer pour une misérable droguée, nymphomane, psychopathe, etc... occultant ainsi les causes de sa descente en enfer ?

Je me suis donc empressée de faire une photocopie de votre article que j'ai affichée dans la salle des professeurs en espérant que mes collègues ne resteraient pas insensibles à la vérité des faits.

Recevez, Monsieur, mes meilleurs sentiments.

P. SCHMIDT
75005 PARIS

plus besoin de crématoire

Plusieurs articles montrent la gravité inouïe, inimaginable de la situation dans l'ex-Indochine. Si la survie des gens, de tout un peuple, vous intéresse, ce serait le moment de le manifester. L'ampleur de l'hécatombe va atteindre celle de l'holocauste du peuple juif en 1935/45.

Mais aujourd'hui, nous sommes en temps de paix et nous savons, et nous devons donc au moins dire ce que nous savons. Les puissances de la Parole véridique doit s'exercer de tout son poids.

N'hésitons pas à dire que les procédés d'anéantissement des êtres humains sont devenus plus rapides, plus efficaces et ne laissent guère de trace. Plus besoin de crématoire.

Abbé AUTRIC
Toulon

à quel degré

A plusieurs reprises sur la chaîne de radio « Europe N° 1 », j'ai entendu la phrase suivante : « Y'a pas à dire, on s'amuse tout de même mieux entre français ». Plusieurs autres personnes ont aussi entendu cette phrase qui est enregistrée, et passée sur l'antenne sans autre

commentaire entre deux chansons.

Dans le contexte actuel de racisme en France et des problèmes de l'immigration, cela me semble révoltant.

J'ai téléphoné à « Europe N° 1 », studio 4, et la personne qui m'a répondu, m'a informé que ce « giggle » était de l'humour. Comme je ne comprenais pas, elle m'a parlé d'humour au « 2ème et même au 3ème degré ».

Pour cette personne, ce « giggle » n'est pas du tout ambigu et permet d'annoncer une chanson française, car il y a souvent des chansons anglaises sur l'antenne.

Curieusement, je n'ai jamais entendu d'autre « giggle » d'humour.

Comité d'Orléans

belle éducation

Voilà de très nombreux mois que je suis agressé, verbalement, par mes voisins, cela va en s'amplifiant ; c'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous.

En effet, j'ai le malheur de louer une maison en face de celle de M et Mme D.

Cela a commencé par des murmures du genre « les négros s'en vont... ». Serait-ce parce que nous n'en avons nullement tenu compte qu'il n'y a plus aucune retenue et si cela continue, ils utiliseront un porte-voix ?

Cela ne m'affecte pas particulièrement, j'ai vingt neuf ans et à cet âge, on est rôdé, mais je pense qu'il faudrait réagir, d'autant qu'il s'agit de personnes qui ont la prétention de s'occuper des enfants des autres, donc d'agir sur leur éducation, donc leur comportement futur...

P.L.

79100 Thouars

de drôles de coïncidences

Retour d'un voyage de vacances à Gaeta (Italie) je tiens à vous signaler que là-bas j'ai trouvé sur un mur au Corso Italia l'inscription en grand « juden raus » (en allemand), accompagné de la croix gammée. A Gaeta se trouve la prison d'où l'ex-chef de la Gestapo romaine, Kappler, s'est évadé dans des circonstances sensationnelles et suspectes. Gaeta est une base de la marine américaine, les AFI, American Forces in Italia.

Il n'existe certainement aucun lien commun entre les trois faits.

Il me paraît néanmoins intéressant de constater ces coïncidences et de vous les révéler.

Kurt NEKHORN
91170 Viry Châtillon

vos papiers

Vos papiers !
Mes cheveux blancs
Mes yeux bleus
Ma peau blanche
Mes lèvres rouges

Vos papiers !
Mon cou mes bras
Mes mains ma poitrine

Vos papiers !



mode enfantine

RAINETT
PARIS

piédssensibles
*les chausseurs
du confort et de l'élégance*
**Choix unique en cheveau
en sports et en bottes**

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)
(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sévres (Métro Sèvres-Babylone)
(10^e) Gare de l'Est - 53, Bd de Strasbourg (Métro Château d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis.



**prévenir
vaut
mieux
que
guérir**

**avez-vous renouvelé
votre abonnement
à droit et liberté ?**

au sommaire

■ sur le vif ■

l'étoile jaune, une
deuxième fois p. 6
*un entretien avec serge gainsbourg
par jean-pierre giovenco*



■ l'événement ■

un industriel du
crime p. 8

un matin à cologne p. 9
*par denise baumann et
hélène marchessou*

je t'aime, moi non plus p. 10
par racine maiga



■ dossier ■

la loi bonnet au sénat p. 15



■ pleins feux ■

week-end juif à paris p. 23
par jean-louis sagot-duvaux



et nos rubriques habituelles

droit et liberté mensuel

120 rue saint-denis, 75002 paris - téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239-81 paris

directeur de la publication albert lévy
rédacteur en chef jean-louis sagot-duvaux
comité de rédaction jean-pierre giovenco

jacques barou, mireille carrère, philippe jarreau, patrick kamenka, félix lambert,
racine maiga, marc mangin, stéphane mayreste, robert pac, yves person, philippe
porret, viviane rosen, théo saint-jean, macoumba samb, yves thoraval, jean-yves
treiber, slimane zéghidour.

abonnements : ur: an 60 F, soutien 100 F, étranger 75 F, publicité au siège du journal

Mon regard mon pas
Mon odeur mon haleine

Vos papiers !
Mes rires mes cris
Mes soupirs mes gémissements

Vos papiers !
Ma robe mon manteau
Mon sac ma montre

Vos papiers !
Ma vie mon passé
Mes amis mes camarades

Vous serez expulsée Jean DIDERAL

j'écume, j'écume !

Deux poids, deux mesures ? On se réjouit
toujours de lire le procès du scientifique
seuil d'intolérance. L'article paru dans le
dernier numéro de **droit et liberté** sous le
titre « ghettos en question », avec force
alignement de pourcentages et autres
chiffres, semble contredire cette position.
On a cependant oublié, dans cet article,
un chiffre : celui des 6.360 immigrés qui ne
s'y sont pas trompés en refusant de
participer au scrutin tartuffesque proposé
par le maire de Levallois.

Sous la couche de vernis (pas de quotas,
pas de seuils d'admission alors que tout
l'article vise à dire halte à l'afflux
d'immigrés dans nos communes) tous les
facteurs de l'incitation au racisme se
retrouvent dans ce que l'on veut faire dire
aux chiffres.

En clair, j'écume... Il y a deux types de
travailleurs : les ouvriers français d'une part
et d'autre part les immigrés qui constituent
une charge qu'il faut ventiler ; c'est une
population à part ; ils coûtent cher ; ils font
survenir des difficultés ; ils posent des
problèmes.

Pourquoi un chômeur français ne poserait-
il pas également des problèmes, ou faudra-t-
il s'attendre à ce que les communes d'Union
de la Gauche mènent une campagne pour
ventiler les excédents de chômeurs et
d'ouvriers sur d'autres communes ? Ou bien
alors, n'est-ce qu'affaire de « nationalité » ?

Je n'y vois que racisme, division, affaire
de gestion alors que tout devrait être mis en
œuvre par ces communes pour défendre les
travailleurs les plus démunis, les plus
exploités en étant un tremplin pour leurs
lutes quotidiennes, cela au risque de faire
faillite.

Et coup de chapeau pour le « réservoir à
immigrés », sans doute la forme évoluée du
« dépotoir du monde ». J'écume.

Edda KOZUL-TARDIEU
75002 Paris

N.D.L.R. L'article en question posait un problème
réel et concret. Il ne s'agissait pas,
dans l'esprit de la rédaction, d'en faire une
conclusion définitive. Rappelons toutefois
que la pointe de l'article portait sur la formation
de ghettos dans certaines villes, une réalité
qui n'est certainement pas favorable à la
connaissance mutuelle, base d'une possible
vie harmonieuse entre personnes d'origines
différentes. C'est ainsi que l'expression « ré-
servoir à immigré » était employée dans le
même sens que lorsque nous parlons de « ré-
servoir de main-d'œuvre » pour les bantous-
tans en Afrique du Sud. Il s'agissait de dé-
montrer le fait que des immigrés soit mainte-
nus dans des quartiers ghettos insalubres et
sans confort afin de pouvoir, à moindre frais,
venir travailler le jour pour ceux qui se réser-
vent les « banlieues chic ».

droit et liberté ■ n° 385 ■ novembre 1979

■ éditorial ■

l'enjeu

Les ministres et les parlementaires qui défendent les projets de lois sur l'immigration de MM. Barre, Bonnet, Boulin et Stoléro, le font avec une gêne évidente. Pour justifier ces textes, dénoncés dans tous les milieux comme nocifs et entachés de racisme, leur argumentation se développe selon trois axes. D'abord, il s'efforcent d'en minimiser la portée : il ne s'agirait que de banales dispositions d'ordre public, seuls les « clandestins » seraient visés, certaines nationalités seraient en tout cas épargnées, la coercition est bien pire dans les pays voisins... Ensuite, ils protestent avec insistance de leur bonne volonté et de leur attachement aux valeurs, que, précisément, ils bafouent : les traditions d'accueil de la France, le refus de l'arbitraire, la protection des étrangers. Enfin, ils qualifient les critiques de « procès d'intentions », ils cherchent à discréditer les associations, telles le mrp, qui expriment leur désaccord, et vont comme M. Bonnet, jusqu'à persifler les chrétiens qui s'inquiètent.

Quoi qu'ils disent, la législation avancée par le gouvernement se fonde pourtant sur l'idée que, dans la situation présente, le renvoi massif des immigrés apporterait une solution, au moins un allègement, au drame du chômage. Idée inacceptable, parce que renvoyer après usage une main d'œuvre qui a tant contribué à l'expansion économique, chasser des hommes, des femmes et des enfants dont 67% vivent en France depuis plus de 10ans, qui sont donc partie intégrante de notre société, c'est faire fi aussi bien des droits acquis que de la morale la plus élémentaire. Idée fautive, en outre, car l'expérience prouve chaque jour que la réduction du nombre d'étrangers dans un secteur, loin de libérer des emplois, va de pair avec des licenciements de travailleurs nationaux.

Ainsi, nous sommes bien en présence de ce racisme de crise que le mrp met en lumière depuis plusieurs années, qui consiste à diviser les victimes des difficultés présentes pour mieux les tenir en main, et à en rejeter la responsabilité sur une catégorie d'entre elles, les étrangers.

Quant aux mesures découlant des nouvelles lois, si par malheur elles étaient finalement adoptées, elles seraient doublement profitables aux racistes. D'une part, elles aboutiraient notamment à une sélection raciale parmi les immigrés de différentes origines, en écartant surtout ceux qui viennent du Maghreb et d'Afrique Noire. D'autre part, en privant du droit à l'existence nombre de travailleurs, elles fourniraient de nouveaux contingents de « clandestins » ou prétenus tels, et les désignant comme coupables, elles amplifieraient la vague de préjugés, de haines aveugles et de violences contre la communauté étrangère dans son entier.

C'est ce qui rend tout à fait légitimes les oppositions qui se manifestent face aux projets gouvernementaux. La cause des immigrés, volet important de la sauvegarde des libertés de tous, a mobilisé en quelques mois des foules de combattants, unis par-delà les clivages politiques. Cette résistance aux discriminations et aux campagnes racistes puise en partie sa source dans le souvenir des méthodes en vigueur dans un passé récemment ravivé, dans la conviction que l'indifférence à l'injustice favorise inéluctablement son aggravation.

C'est parce que cette vigilance, cette solidarité, s'exercent de plus en plus, en France et dans le monde, parce que la lutte pour les Droits de l'Homme devient la préoccupation profonde des peuples que, par exemple, la question des réfugiés d'Indochine s'est posée avec tant d'acuité et que, non sans réticences ni arrière-pensées, les responsables ont été conduits à intervenir positivement.

La bataille pour les droits des travailleurs immigrés s'inscrit dans ce contexte. En informant mieux ceux qui en ignorent encore l'enjeu, en faisant entendre plus fort encore la voix de la raison et du cœur, il est possible de la gagner.

Albert LEVY

L'étoile jaune une deuxième fois

un entretien avec serge gainsbourg
par jean-pierre giovenco

Après la provocation antisémite de Michel Droit contre le chanteur Serge Gainsbourg, on a beaucoup donné la parole à l'insulteur. Droit et liberté ouvre ses colonnes à l'insulté.

Q. : Votre interprétation toute personnelle de la Marseillaise, en plus de l'attaque antisémite de Michel Droit, a suscité des réactions mitigées même parmi des gens qui, a priori, ne vous sont pas hostiles. Quelle était exactement votre démarche ?

Serge Gainsbourg : Dans le passé, on a déjà connu de telles réactions d'hostilité. Je pense en particulier à Django Reinhardt qui, dans l'euphorie de la libération, avait proposé sa propre interprétation. A l'étranger, Jimmy Hendrix a joué à sa manière l'hymne américain et en Grande-Bretagne les Sex-Pistols se sont carrément livrés à une provocation contre la reine avec leur « *God save the queen* ». Ma démarche était de redonner avec « *Aux armes et caetera* » (1), sur le support d'une musique révolutionnaire, le reggae, une nouvelle pulsion révolutionnaire à la Marseillaise, un chant d'extrême gauche à l'origine et qui a été récupéré, dénaturé par les extrémistes de droite.

Q. : Certes, mais votre interprétation ne présente-t-elle pas un caractère caricatural aussi bien pour la Marseillaise que pour le reggae ?

Serge Gainsbourg : Ah non ! Je ne pense pas. Mon but, c'était de rendre révolutionnaire un chant qui, autrefois, l'était et qui ne l'est plus aujourd'hui. Il est possible qu'il y ait un peu de sarcasme. Mais la liberté d'expression existe. Je l'ai toujours pratiquée. Là où Michel Droit a été vicelard, c'est quand il a prétendu qu'avec la Marseillaise, je tentais de remettre ma carrière sur rails. C'est faux. Depuis « *Melody nelson* » et « *Rock around*

the bunker » (2) j'ai vendu des centaines de milliers de disques. De plus, je ne vends pas mon dernier 33 tours sur la Marseillaise mais sur le reggae. Et quand à la Jamaïque les Rastas (3) l'ont écouté, ils m'ont dit : « *This is a golden record* », c'est un disque en or. Ils se sont trompés, c'était trois disques d'or. J'en ai vendu déjà 350.000. Et ce n'est pas fini.

Q. : Finalement, la menace que vous a lancée Michel Droit ne pourrait-elle pas se résumer ainsi : Attention ! Vous n'avez pas le droit, parce que juif, de faire une telle chanson car vous allez créer de l'antisémitisme ?

Serge Gainsbourg : D'abord, Michel Droit n'a aucun sens artistique. Ce n'est pas un musicologue que je sache. Il dit que je prononce des borborygmes. « *Aux armes et caetera* » le choque. C'est pourtant dans le Larousse que j'ai trouvé cette phrase. A la page « Marseillaise », après de deuxième couplet, on retombe sur le refrain. Et bien, ce refrain se présente ainsi : « *Aux armes et caetera* ». C'est dans le Larousse que j'ai trouvé mon titre. Droit ne connaît rien à la musique. Il m'a vu une fois à la télé. J'ai dû l'agresser. J'étais pourtant très digne. J'ai chanté la Marseillaise très dignement. Lui a fait une caricature abjecte. Il n'aime pas ma lippe. Je ne vois pas ce qu'elle a de choquant (rires). Il n'aime pas ma barbe. D'abord elle est taillée en brosse. Et puis j'ai mis 30 ans pour avoir une barbe et même, au régiment, on se moquait de moi à cause de ça. Je suis content aujourd'hui de la montrer et de prouver ainsi que je suis un homme (rires).

En fait, Droit n'aime pas mon côté marginal. Son papier était plein de veulerie. Il n'annonçait pas clairement la couleur. Et



puis, avoir évoqué comme il l'a fait ce qu'il appelle ma « judaïcité » !

Q. : En somme, Michel Droit vous demande d'être deux fois plus Français que les autres Français. Qu'est-ce que vous en pensez ?

Serge Gainsbourg : C'est de la merde. Je suis Français, c'est tout. Et les protestants, et les catholiques, et les musulmans ? C'est du racisme à l'état pur. Il me dénie le droit d'être Français à part entière ? C'est une attaque très grave. C'est dur, très dur. Il n'a pas le droit de m'attaquer ainsi. Moi aussi j'ai été dans l'armée. J'ai fait mon service militaire en 1948 dans le 93^e régiment d'infanterie. J'ai fait des manœuvres au camp de Magny.

Q. : Comment avez-vous réagi à l'attaque de Michel Droit ?

Serge Gainsbourg : ... J'étais profondément blessé... ulcéré. Il m'a remis l'étoile jaune une deuxième fois. Pour moi, ça a été le flash-back, un formidable retour en arrière de 35 ans. Je me suis retrouvé sous l'occupation avec l'étoile que j'ai portée à 13 ans. Ce sont les miliciens français qui m'avaient obligé à la porter. Pas les Allemands. C'est Vichy. C'est Darquier. Droit m'a fait faire ce bond en arrière... Je me suis souvenu de l'horreur de l'occupation... Je me suis souvenu de la façon dont ma mère avait caché ma fausse carte d'identité... Quand les miliciens sont venus me chercher, elle l'a dissimulée sous une nappe et s'est assise dessus pendant que les miliciens cherchaient... Des miliciens français. Je n'ai jamais eu affaire aux Allemands. Ensuite, on a mis mes deux sœurs dans un collège religieux et moi j'ai été dans un collège laïque près de Limoges.

Un jour, on nous a prévenus que le lendemain des miliciens allaient descendre. Ils cherchaient un juif dans le collège. On m'a donné une hache et on m'a dit : « Mon gamin vous allez filer dans les bois et si vous rencontrez quelqu'un vous direz que

vous êtes le fils d'un bûcheron ». J'y suis resté deux ou trois jours. Les copains m'apportaient à manger. J'en ai profité pour construire une hutte. Voilà ma modeste aventure. Mon père, lui, a couru beaucoup plus de risques. Il était pianiste mais ne pouvait jouer parce que juif. Il a dû passer clandestinement la ligne de démarcation... J'ai un oncle qui est mort à Auschwitz. On a tous un parent ou un proche qui a fini ainsi... Ces trente cinq ans qui ont passé depuis, je les considère comme un sursis... Alors, revoir tout ça sur du papier en 1979... c'est hallucinant, hallucinant.

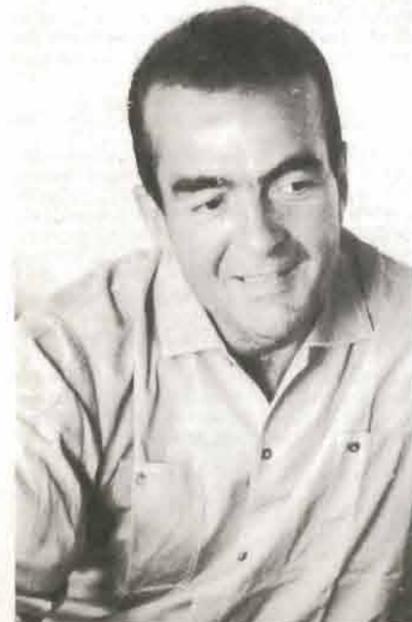
Droit, ça n'est pas grand-chose, mais moralement, il couvre les paras qui m'ont empêché de chanter à Marseille... J'avais l'impression de ne plus m'en sortir. Pourtant, il y a les 350.000 personnes qui ont acheté mon disque. Doit-on en conclure qu'il s'agit-là de 350.000 mauvais Français ?...

Q. : Le fait que vous ayez été ainsi diffamé vous a-t-il conduit à vous intéresser de plus près à la lutte contre l'antisémitisme ?

Serge Gainsbourg : Ça a toujours existé en moi, depuis ma jeunesse. J'ai été marqué à vie par cette étoile jaune... Je l'ai portée... Je me souviens que le premier jour, les étudiants catholiques ont mis des étoiles jaunes pendant quelques jours par solidarité... Après, ça a tourné au vinaigre... On risquait la déportation... Et puis, il y a eu un sursis de trente cinq ans jusqu'à Michel Droit. Remarquez, il semble que lui aussi ait ses bons juifs puisqu'il a publié un article dans un journal qui se prétend antiraciste.

Q. : Qu'est-ce que vous en pensez ?

L'insulteur : Michel Droit



droit et liberté ■ n° 385 ■ novembre 1979

Serge Gainsbourg : (rires)... Des faux frères... des faux culs.

Q. : Vous croyez à un renouveau de l'antisémitisme ?

Serge Gainsbourg : Et comment ! A cause des minorités d'extrême-droite qui s'agitent en tous sens. Je me sens très concerné et aussi consterné par ces problèmes. Néanmoins, pour ce qui est de moi, je reste très populaire. J'ai une cote dans les masses populaires et pas seulement dans les boîtes à la mode. Je l'ai constaté au bistrot, dans la rue, chez mon boucher.

Q. : Et le racisme anti-immigrés, anti-Noirs ?

Serge Gainsbourg : Pour moi, un juif, un Arabe, un Noir c'est la même chose.

Q. : Vous avez une définition du raciste ?

Serge Gainsbourg : C'est un imbécile souvent, un réactionnaire qui se manifeste dès qu'il y a des problèmes dans la société, un type qui a besoin d'un bouc émissaire.

Q. : Qu'est-ce qui vous a attiré dans le reggae ?

Serge Gainsbourg : Après les Sex-Pistols, il s'est produit en moi une cassure. Cid Vicious est allé jusqu'au bout. Il s'est suicidé. C'était une démarche suicidaire. Je ne pouvais pas faire du disco parce que cela ne m'intéressait absolument pas. J'étais très attiré par le reggae. C'est une rythmique très particulière qui n'a rien à voir avec le rock-n-roll et qui est typiquement jamaïcaine.

Je connaissais le reggae depuis 5 ou 6 ans. A cette époque, il y avait près de chez moi un disquaire qui ne vendait que des disques de reggae. C'est là que j'ai connu cette musique. Depuis, le disquaire a fait faillite. Il était trop avant-gardiste. J'aime les Rastas parce que ce sont des marginaux. Je suis aussi marginal. On est devenu amis.

Q. : Et si le reggae était une mode ?

Serge Gainsbourg : Peu importe. On verra. Musicalement c'est intéressant. C'était pour moi nouveau. Ça me permet de m'exprimer autrement, différemment.

Q. : Vos projets pour le futur ?

Serge Gainsbourg : Je prépare un film avec Claude Berri. J'aurai comme partenaires Catherine Deneuve et Gérard Depardieu. Je suis en train d'écrire un livre et enfin, après 15 ans d'absence, je renoue avec la scène. Du 18 au 30 décembre prochain je me produirai au Palace. J'aurai avec moi les musiciens de Peter Tosh et les danseuses de Bob Marley.

Q. : Et si les paras vous empêchent de chanter ?

Serge Gainsbourg : Personne ne m'empêchera de chanter. Je préfère me faire démolir la gueule. Je chanterai. Je chanterai la Marseillaise. La mienne.

(1) Edité par Phonogram
(2) Dans « *Rock around the Bunker* » Serge Gainsbourg a dénoncé la présence de criminels de guerre nazis en Amérique latine.
(3) Les Rastas sont des adeptes du mouvement religieux Rastafarian qui affirme son opposition à la domination coloniale et à l'exploitation et dont l'expression culturelle majeure est le reggae. (voir d.l. n° 379).

L'insulté : Serge Gainsbourg



d.l.

Lischka un industriel du crime

Kurt Lischka, le criminel nazi, est jugé à Cologne pour ses crimes commis en France sous l'Occupation. Ce procès ne doit pas faire oublier que le dispositif judiciaire mis en place par les autorités de la R.F.A. à l'encontre des anciens criminels nazis présente de nombreuses failles.

Quarante ans ! Il a fallu attendre quarante ans avant que les autorités judiciaires de la R.F.A. acceptent, sous la pression des campagnes lancées dans le monde entier par les rescapés des camps de la mort, les anciens combattants et les démocrates, de déférer le criminel nazi Kurt Lischka devant la Cour d'Assises de Cologne. Son procès s'est ouvert le 23 octobre dernier. A ses côtés, sur le banc des accusés, Herbert Hagen et Ernst Heinrichsohn, deux criminels qui ont sur la conscience la mort de plusieurs dizaines de milliers de juifs et d'antnazis. Les grandes dates de la « carrière » de Lischka peuvent se résumer ainsi :

■ 1938 : responsable du « service des affaires juives » à la Gestapo.

■ Novembre 1938 : coorganisateur de la « Nuit de cristal ».

■ 1939 : chef de l'office central du Reich pour l'émigration juive.

■ De janvier à novembre 1940 : responsable de la Gestapo à Cologne.

■ De 1940 à 1943 : Lischka occupe diverses fonctions au sein du « service de sécurité et de police de sûreté » à Paris. Il est chargé en particulier des camps d'internement, de la surveillance de la police française et de l'exécution des otages. Au cours de cette période il se rend coupable de la déportation vers les camps de la mort de 60.000 juifs et de l'exécution, en liaison avec le régime de Vichy, de plusieurs milliers d'otages, communistes, socialistes, démocrates résistants.

■ Novembre 1943 : Lischka quitte la France où il a donné satisfaction à ses supérieurs pour Berlin où il devient l'adjoint de Heinrich Müller. Après l'attentat du 20 juillet contre Hitler, il conduit la répression.

■ 1944 : Il devient chef de tous les services de renseignement de la Gestapo et de la S.S. Il dirige en particulier, en liaison avec Skorzeny et Gehlen (futur chef des services secrets de la R.F.A.), les derniers méfaits du Reich à l'agonie.

Au moment de l'effondrement du régime nazi, Lischka disparaît. Il est retrouvé en 1945 par les Britanniques qui le livrent, en 1947, à la Tchécoslovaquie. La France, où il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité par contumace, réclame son extradition. En 1959, la Tché-

coslovaquie le livre à la R.F.A. pour y être jugé et transféré en France. Lischka bénéficie de nombreuses complicités dans l'appareil d'Etat et parvient à échapper aux poursuites et recouvre la liberté. Il devient même un des patrons d'une firme spécialisée dans l'import-export de grains et de fourrages.

Ce n'est qu'au terme d'une longue lutte que les résistants français ont obtenu son inculpation ainsi que celle de Herbert Hagen, organisateur aussi de la déportation des juifs de France et d'Ernst Heinrich-



Camp d'entraînement néo-nazi en R.F.A.

sohn, actuellement avocat en Bavière et maire de la ville de Burgstadt.

L'inculpation de ces trois criminels de guerre doit être saluée comme il convient. Toutefois, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Aujourd'hui encore, de nombreux anciens nazis coulent des jours heureux en R.F.A. La loi sur l'imprescriptibilité des crimes de sang votée récemment par le Bundestag présente de nombreuses ambiguïtés (voir notre encadré) qui font douter que les actuelles autorités de R.F.A. veuillent réellement extirper les démons du nazisme.

la loi qui banalise auschwitz

Le 3 juillet 1979, le Bundestag a définitivement adopté une Loi déclarant imprescriptibles les crimes contre l'humanité commis par les nazis. Ce vote est intervenu à la suite d'une campagne menée tant en R.F.A. (par certains mouvements de gauche), qu'à l'étranger et notamment dans les pays occupés par les nazis pendant la dernière guerre mondiale. L'adoption de cette Loi permet donc la poursuite de ces crimes, même après le 31 décembre 1979, date à laquelle sans cela la prescription aurait été acquise. Mais, pour apprécier la signification et l'éventuelle efficacité de cette Loi, il convient de jeter un coup d'œil sur les conditions dans lesquelles ce vote est intervenu.

Sans relâche, des forces très importantes en R.F.A. avaient milité contre son adoption et même mieux, Franz Joseph Strauss, Ministre Président de la Bavière et actuellement candidat aux fonctions de Chancelier, avait même déposé un projet de Loi d'amnistie pour les quelques criminels nazis qui avaient été condamnés.

Il convient également de savoir :

1. Que la Loi ne vise pas uniquement les crimes contre l'humanité commis par les nazis, mais tous les assassinats, même crapuleux.

En agissant de cette manière, le Parlement de la R.F.A. a sciemment assimilé à un crime ordinaire l'extermination systématique d'adversaires politiques et ceux que les nazis considéraient comme des « sous hommes », c'est-à-dire les individus de prétendue races inférieures (juifs, gitans, etc...). On assiste ainsi à cette banalisation du crime exceptionnel que fut le génocide organisé avec des moyens industriels modernes. Cette volonté de banalisation est encore confirmée par le fait que la République Fédérale d'Allemagne, bien que membre de l'O.N.U., n'a toujours pas ratifié la convention de cette haute instance internationale du 26 novembre 1968.

2. Que, ni le gouvernement de Bonn, ni les groupes sociaux démocrates, libéraux et chrétiens démocrates du Parlement de la R.F.A., n'ont daigné recevoir la délégation de « l'Initiative Internationale de la Résistance et des Victimes du Nazisme et du Fascisme » venue pour exposer ses revendications en la matière.

3. Que les quelques anciens détenus des camps de concentration qui ont essayé, au cours des débats, de faire entendre leurs voix des travées du Bundestag réservées au public, ont été expulsés manu militari, sans aucun égard et bien qu'ils soient venus dans leur tenue rayée. Quelques uns parmi eux avaient passé d'ailleurs plus de dix ans dans les prisons et camps de concentration nazis.

Quand on connaît la lenteur avec laquelle la machine judiciaire de la R.F.A. traite en général les crimes de guerre et la mansuétude qu'elle montre à l'égard de leurs auteurs, l'on est obligé de se dire que l'application de la Loi du 3 juillet 1979 n'empêchera pas ces criminels de finir leurs jours tranquillement dans leurs familles, le plus souvent d'ailleurs en bénéficiant de pensions généreusement accordées par le Gouvernement de Bonn.

Me Manfred IMERGLIK

un matin à cologne

Une importante délégation d'anciens déportés et de fils de déportés français a assisté à la première audience du procès des trois criminels nazis. Parmi eux : Denise Baumann et Hélène Marchessou qui, pour les lecteurs de droit et liberté, nous livrent leur témoignage.

Lundi 22 octobre : nous sommes 250 sur le quai de la gare du Nord, attendant le train de nuit pour Cologne (R.F.A.) où doit, demain, commencer, le procès de Lischka, Hagen et Heinrichsohn, trois responsables allemands de la déportation des juifs de France : 250 fils et filles de déportés, venus de tous les horizons, portant le badge jaune sur lequel on peut lire : « Juifs de France ».

De nombreux jeunes ont tenu à être du voyage et accompagnent les « aînés » rassemblés autour de Serge et Beate Klarsfeld. Les chaînes de télévision allemandes et américaines interrogent au hasard les voyageurs sur les motifs de leur présence : manque de confiance dans la justice ? Désir de témoigner ? Volonté de ne pas oublier le passé ? Une absence : la télévision française. Indifférence ou manque d'information ?

Mardi 23 octobre : Il fait froid, très froid, ce matin à Cologne, devant le Tribunal où depuis 7 heures stationnent les antinazis parisiens. Ils scandent des slogans, déploient des banderoles et des drapeaux français et israéliens. Le groupe est rejoint par des amis originaires de plusieurs villes de l'Est de la France et d'anciens départements annexés par le troisième Reich. Des jeunes installent des panneaux présentant des pages du « *Mémorial de la déportation* ». Le temps passe. Les portes du Tribunal restent closes et, malgré les protestations de la foule, les bousculades, elles ne s'ouvrent qu'au compte-goutte pour laisser passer quel-

Kurt Lischka (à gauche) et Hagen au moment de leur arrivée au tribunal.



ques privilégiés. La tension monte : des carreaux sont brisés, un manifestant est blessé par la police (1), les pompiers arrivent sur les lieux.

Pendant ce temps, le procès suit son cours. Contrairement à certaines rumeurs, les accusés sont bien là. Seules Annette Zaidman et Françoise Pasteur sur les 250 personnes présentes sont autorisées à représenter la partie civile à l'audience du matin. Cette première audience est consacrée à un débat de procédure concernant Lischka et à un interrogatoire d'identité de ses comparses devenus soudain amnésiques.

La séance reprend à 13h30. Nous pouvons y assister. Dans la salle trop exigüe, comble, accusation et défense jouent avec les mots. De la rue nous parviennent les cris des manifestants. Ils nous rappellent qu'au delà des joutes des avocats, c'est de la vie et de la mort de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qu'il s'agit.

La salle, en tout cas, n'hésite pas à marquer sa désapprobation. « Assassins ! », entend-on. Devant les conclusions interminables déposées par la défense, des auditeurs interviennent, l'assemblée s'agite, le président réagit. L'avocat de la défense met alors en question la compétence du juge. La Cour refuse de le suivre sur ce chemin. Le véritable interrogatoire de Lischka peut alors commencer. Le président se tourne vers lui et lui pose une question. L'accusé, d'une voix à peine audible, demande à la Cour de sursoir « eu égard à sa grande fatigue ».

La séance est levée. Le procès doit reprendre jeudi. 28 audiences sont prévues pour les mois de novembre, décembre et janvier (2). **Droit et liberté** en rendra compte dans les prochains numéros. Les gens qui se sentent concernés sont invités à assurer une présence aux audiences. Se renseigner au mrp ou à l'Association des Fils et Filles de Déportés Juifs de France (F.F.D.J.F., 78 rue de la fédération, 75008 Paris).

Denise BAUMANN (3)
et Hélène MARCHESSOU

(1) C'est pour obtenir une salle plus grande que les heurts se sont produits.

(2) En novembre les 2, 6, 8, 12, 14, 16, 20, 22, 26, 28, 30. En décembre les 4, 6, 10, 12, 14, 18, 20, 28. En janvier les 7, 9, 11, 16, 17, 21, 13, 25, 29.

(3) Denise Baumann est l'auteur d'un livre sur le camp de Drancy « Une famille comme les autres » paru aux éditions droit et liberté, 25 F. + 5 F. de frais de port.

André
Harris
Alain
de Sédouy

Juifs et Français

Les témoignages réunis par Harris et Sédouy sont émouvants, bouleversants mais aussi révélateurs. Malgré leur diversité extrême, ils montrent tous que la cicatrisation ne s'est pas faite.

Pierre Mendès-France



GRASSET

figaro-magazine

je t'aime, moi non plus

Procès du mrp contre le « Figaro-Magazine » qui accusait le Mouvement de « mauvaise foi » pour une affiche présentant les plus odieuses des lois d'apartheid : un moyen de manifester la surprenante indulgence de certains media envers l'Afrique du Sud raciste.

« Le mrp, cet organisme parfaitement honorable pour lequel chacun ici a du respect, de l'affection, dont tous ne peuvent que souhaiter le développement ». Devinez : de qui cet excès d'amour, d'où sort la voix balsamique de l'émouvant dithyrambe ?

L'avocat à la manche onctueuse, dont la passion antiraciste est si prenante, et qui est l'auteur d'aussi véridiques aphorismes est M^e Benatar, défenseur du Figaro-Magazine où le néo-celte Pauwels boit avec le « penseur » du GRECE, Alain de Benoist, la coupe virile des nouveaux solstices de droite sous la protection tutellaire du dieu Thor et de l'ex-nazi Hersant !

Converti, l'homme qui, sous l'occupation, « donnait des gifles aux vendeuses dans les magasins juifs » ? Convaincu, le druide musclé d'Europe-Action ? Touché par la grâce, l'employeur de Fabre-Luce et de Michel Droit ?

Que nenni !
Le 8 octobre dernier, à la 17^e chambre correctionnelle du Tribunal de Paris, un curieux procès oppose le mrp et le Figaro Magazine. Le mrp s'estimait difamé par un article de M. Robert Lacontre, paru le 9 décembre 1978. Cet article mettait violemment en cause une émission d'Antenne 2 sur la Namibie et l'Afrique du Sud, émission dans laquelle on pouvait voir une affiche du mrp évoquant les effets des lois les plus caractéristiques de l'apartheid. Considérée comme « le chef-d'œuvre de cette mauvaise foi », l'affiche du mrp faisait l'objet d'une attaque en règle, aussi acrimonieuse que peu convaincante.

M^e Daniel Jacoby, qui plaide pour le mrp, avait cité trois témoins : Dominique Lagarde, le Pr. Fischer, directeur de recherche au C.N.R.S. et spécialiste de la législation sud-africaine ainsi qu'une jeune étudiante noire qui était arrivé la veille de Johannesburg.

A ces témoignages remarquables s'ajoutait un dossier fourni, comprenant des études de l'O.N.U. sur la question et notamment celle de M. Leslie Rubin, ancien sénateur sud-africain, dont est tirée l'affaire en question.

Une lettre de M. Sean Mac-Bride, prix Nobel de la Paix, ancien Haut Commissaire des Nations-Unies pour la Namibie, renforçait encore l'argumentation du mrp.

A tel point que l'avocat du Figaro-Magazine dut reconnaître la bonne foi et le caractère véridique de l'affiche et tenta de fuir le débat en arguant que l'insulte ne visait pas, le mrp (irréprochable !) mais l'émission d'Antenne 2.

La presse donnait un important écho à ce procès, la plupart des journalistes présents reprenant la thèse du mrp, visiblement convaincus. Sauf l'A.F.P. qui devait, dans une dépêche, reprendre purement et simplement les arguments du Figaro-Magazine en présentant l'événement comme « un problème d'interprétation grammaticale » (sic).

Pourtant, pour la première fois, l'apartheid était en procès devant un tribunal français et l'intérêt de la chose valait mieux que cette piètre échappatoire. M^e Jacoby demandait aux juges de condamner le Figaro-Magazine et d'accorder 20.000 F. de dommages et intérêts au mrp pour que « le Mouvement puisse développer son action contre l'apartheid et le racisme sous toutes ses formes ». Il en a, en effet, bien besoin si l'on considère le

racisme de la Prétoria.

télévisions banalisation de l'apartheid

Le 2 mars 1979, sous le titre « L'Afrique du Sud gagne une bataille », l'hebdomadaire gouvernemental sud-africain « South African Digest » se félicitait des bonnes dispositions de la direction d'Antenne 2 à l'égard des suggestions de Prétoria. Aujourd'hui, les choses se concrétisent. « Pour tout l'or du Transvaal », une coproduction franco-sud-africaine, présente sur cette chaîne, sous forme de feuilleton, une vision idyllique d'un des épisodes de la conquête coloniale de l'Afrique du Sud.

Pour ne pas être en reste, TF1 a diffusé, le 21 octobre dernier, le match de boxe entre le Blanc sud-africain Coetzee et le Noir américain Tate. La publicité faite autour de ce match a été clairement présentée, en Afrique du Sud, comme un moyen de propagande au service du régime raciste. Rappelons que la fédération internationale de boxe (WBC) condamne les rapports sportifs avec l'Afrique du Sud, conformément au vœu du mouvement olympique et que ce match était organisé par une fédération concurrente dont les principaux dirigeants sont... sud-africains !

Il est d'autant plus déplorable que TF1 se soit prêté à cette opération que le mrp avait demandé, par lettre, aux trois directeurs de chaînes, de ne pas retransmettre le match. Le silence indifférent de ces responsables ne peut que renforcer l'inquiétude qu'éprouvent les antiracistes devant toutes ces tentatives télévisées de banalisation d'un crime contre l'humanité : l'apartheid.

Tout contrevenant à ces lois paiera une amende, sera emprisonné, et/ou fouetté :

Il est interdit à un employeur de donner à un travailleur africain le salaire d'un blanc même pour un travail et une durée identiques.
Tout Africain ayant 18 ans révolus, doit exposer sur son visage d'un côté de son visage, son "Caractère Rétrograde" indiquant sa race, sa tribu, ses lieux d'habitation et de travail, son statut d'impôts, etc.
Les Blancs et les Noirs ne doivent utiliser que les transports, salles d'attente ou de spectacles, parcs, banlieues, magasins, guichets, etc. qui leur sont respectivement réservés.
Un Blanc n'a pas le droit d'apprendre à lire à un domestique africain.
Tout Africain qui laisse un animal hory de sa ville doit le quitter dans les 72 heures, même s'il y vit depuis 20 ans.

Par décision du Ministre de la Justice d'Afrique du Sud

mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix
120, rue saint-denis - 75002 PARIS - Tél. 233.09.57

Cette affiche est disponible au mrp au prix de 5 f + 1,30 f de frais de port.

rôle inverse que joue un groupe aussi puissant que celui de l'ammistié Hersant.

Il est significatif, en tout cas que, tout pachidermique qu'il soit, l'empire de presse ait dû renoncer à plaider sur le fond, de crainte d'apparaître devant l'opinion comme le défenseur du racisme. Dans un premier temps, M^e Benatar avait bien tenté de recueillir des preuves de la « mauvaise foi » du mrp. Mais il n'avait réussi à réunir que des communiqués de... l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris. Un peu compromettant tout de même. Bien entendu, pas un mot de ces « preuves » à l'audience et c'est M^e Jacoby qui dut révéler la manœuvre.

Comme quoi le temps n'est pas encore venu, en France, où l'on puisse se targuer comme d'un honneur de sa sympathie active ou de sa tendre indulgence pour les racistes de Prétoria.

Racine MAÏGA

télévisions

au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil des jours ■ au fil

liberté pour dessie woods

Dessie Woods, une jeune femme noire américaine, purge une peine de 22 ans de prison au pénitencier pour femmes de Hardwick (Georgie). Le 17 juin 1975, elle a tué l'homme blanc qui essayait de la violer en retournant contre son agresseur l'arme dont il la menaçait. Elle fut condamnée par un jury soumis aux pressions du juge. Dessie Woods a 34 ans, elle est mère de deux enfants. Depuis 3 ans, elle est isolée dans une cellule, affaiblie par les drogues qu'on lui administre de force. Depuis sa condamnation, la Cour refuse tous les appels.

Le crime de Dessie Woods, c'est d'être noire. Aux Etats-Unis, pour que le viol soit considéré comme un crime, il faut, la plupart du temps, que la victime soit blanche et l'agresseur présumé, noir. Quand la victime est noire, quelle que soit la race de l'agresseur, le viol n'est pas considéré comme un crime. Quand l'homme et la femme sont blancs, le viol est ignoré. C'est un vieux système qui terrorise hommes et femmes de la communauté noire, divise les races et dégrade toutes les femmes.

Un Comité National pour la Défense de Dessie Woods se bat aux Etats-Unis pour obtenir la libération immédiate de Dessie Woods. A sa demande, un Comité de Soutien à Dessie Woods s'est constitué à Paris pour exiger sa libération immédiate et inconditionnelle. Comité auquel le mrp apporte son soutien. Il fait circuler une pétition qu'on peut lui demander par téléphone le mercredi soir de 20h à 23h au 277.36.32 ou que l'on peut se procurer au mrp. Le soutien financier peut être adressé à l'ordre du MIFAS, 46 rue de Vaugirard 75006 PARIS, en précisant : Comité Dessie Woods.

Robert PAC

les indiens sortent de leur réserve

Du lundi 24 au vendredi 28 septembre s'est déroulé, à la FNAC du Forum des Halles, une série de rencontres sur les « Indiens d'Amérique Latine ».

Pendant ces journées, un mélange bizarre d'intellectuels « spécialistes des affaires indiennes », présentant évidemment chacun un livre sur la question, de représentants du gouvernement bolivien oppresseur des Indiens, de musiciens en quête de publicité, de théoriciens et d'invités de bonne vo-

lonté, devait se réunir pour discuter de thèmes aussi variés que « L'Amérique indienne et l'Occident », « Les républiques latino-américaines et les nations indiennes », « L'art musical des Indiens des Andes », « Les mouvements sociaux chez les nations indiennes ».

Face à un programme aussi riche, on pouvait s'interroger sur

les intentions véritables des organisateurs puisque les Indiens n'avaient pas été invités à ces rencontres. Or, il est aujourd'hui facile de contacter à Paris des Indiens qui soient d'authentiques porte-paroles du mouvement indien en Amérique du Sud.

Les Indiens ont relevé l'affront et, présents au Forum dès le premier jour, ils ont élevé une ferme

protestation et engagé le véritable débat avec un public conquis d'emblée qui dialogua avec eux, délaissant les « spécialistes » et s'arrachant une déclaration ronéotypée qu'ils distribuaient.

L'initiative de la FNAC échappait ainsi aux écueils du paternalisme et contribua, au contraire, à faire mieux connaître au public français la véritable situation des Indiens

proche-orient

tôt ou tard



Tôt ou tard, Jérusalem ville de paix.

La démission du général Dayan, le 20 octobre dernier, de son poste de ministre des Affaires Etrangères d'Israël témoigne des évolutions qui se font jour dans la société israélienne à propos de la question palestinienne. Le général Dayan a implicitement reconnu qu'à travers son geste, il entendait : 1) manifester son désaccord à l'égard de la politique intensive d'implantations de colonies en Cisjordanie telle qu'elle est pratiquée par le gouvernement Begin ; 2) émettre des réserves sur la politique concernant la Syrie avec la Liban ; 3) dénoncer la manière dont est menée la guerre au

Ces derniers mois, le général Dayan n'avait pas hésité à rencontrer les maires palestiniens connus pour les liens qu'ils entretiennent avec l'O.L.P. Le 16 octobre, il déclarait à une délégation de juifs américains : « Tôt ou tard, les Palestiniens se joindront aux négociations. Je peux vous dire ceci : ils ne veulent pas rester sous notre domination. Ils ne veulent pas que nous poursuivions notre implantation ». Ces déclarations ont été faites le 16 octobre, soit quatre jours avant qu'il ne donne sa démission.

En Israël même, une évolution est nettement perceptible. Le dimanche 20 octobre, le jour de la démission de Dayan, le mouvement « La paix maintenant » organisait une manifestation réunissant 80.000 personnes pour protester contre les implantations illégales en Cisjordanie. Quelques jours auparavant, un sondage réalisé en Israël révélait que 49% des Israéliens seraient d'accord pour que l'on négocie avec les Palestiniens. Si les attentats cessaient (273 Israéliens tués depuis 1968). Ce pourcentage monte à 55% si l'O.L.P. acceptait de reconnaître Israël ainsi que le préconise le chancelier Kreisky dans un entretien accordé au journal « Le Monde » (le chancelier milite pour une reconnaissance mutuelle simultanée).

Dans la Diaspora, des prises de position nouvelles se font entendre ici et là. Le violoniste américain Isaac Stern a déclaré, au cours d'une tournée en Israël : « Comme juif, je suis toujours heureux de venir en Israël, mais si la politique du gouvernement actuel se poursuit, je ne sais pas si, à la longue, des juifs comme moi souhaiteront encore s'y rendre ».

En France, après « Tribune juive », c'est au tour de « La terre retrouvée », qui se présente comme une « tribune sioniste » de se démarquer de la politique du gouvernement Begin. Dans une interview accordée au bi-mensuel, le professeur Yeshayaou Leibowitz, qui fut directeur de l'Université Hébraïque de Jérusalem, indique : « Pour moi, celui qui ne dit pas clairement : je veux me retirer de tous les territoires, n'est pas dans l'opposition. Et à côté de cette question, aucun problème n'est ni pertinent ni crucial. Il y a dix ans, j'ai dit et je le répète aujourd'hui : l'occupation des territoires et la domination d'un peuple par un autre, est la malédiction de l'Etat d'Israël. Tout comme l'Algérie et le Viet-Nam étaient la malédiction de la France et des Etats-Unis ».

Bien que les contradictions s'exacerbent en son sein, le gouvernement Begin refuse de suivre la voie de la sagesse telle qu'elle est tracée par le professeur Leibowitz et tous ceux qui militent en Israël pour la reconnaissance du droit pour les Palestiniens à avoir une patrie. Pour l'heure, la politique dans les territoires occupés reste inchangée. La Cour Suprême israélienne a bien, le 21 octobre, exigé le démantèlement d'une colonie « sauvage ». Cela n'a pas, pour autant, freiné les implantations en Cisjordanie à l'initiative d'un mouvement religieux extrémiste « le bloc de la foi » et d'un nouveau parti, récemment constitué, « Résurrection » qui affirme qu'Israël « doit étendre sa souveraineté sur l'ensemble des territoires occupés ».

Pour protester contre cette politique déjà en œuvre et alerter l'opinion mondiale sur les vexations dont ils sont l'objet de la part des autorités israéliennes, 5.000 prisonniers palestiniens détenus dans une trentaine de prisons israéliennes ont fait la grève de la faim. Et les bombardements continuent à faire des victimes innocentes parmi les populations du Sud-Liban.

d'Amérique du Sud et la réalité de leur lutte aujourd'hui.

R. P.

le pontife et l'humble servante

Lors de son récent voyage aux Etats-Unis, Jean-Paul II a, à plusieurs reprises, affirmé la contradiction qui existe entre le racisme et l'esprit évangélique. C'est ainsi qu'il a rappelé les liens profonds qui unissent les religions juive et chrétienne en saluant chaleureusement la puissante communauté israélite de New-York. Il a en outre insisté sur le respect des droits des travailleurs immigrés, et notamment ceux des immigrés sans papiers. Il faisait allusion au grave problème de milliers de milliers de travailleurs latino-américains qui connaissent, aux USA, une répression impitoyable. Mais la leçon ne vaut-elle pas également pour la France ?

Par ailleurs, le prix Nobel de la Paix a été décerné à sœur Thérèse, une religieuse d'origine yougoslave, qui a consacré sa vie à soulager la misère des hommes et des femmes qui vivent dans les bidonvilles gigantesques de l'Inde. Un prix bien mérité qui montre que l'homme n'est pas obligatoirement voué à l'égoïsme et à l'étroitesse d'esprit.

Sœur Thérèse.



un appel du rabbin kaplan

Après la condamnation, dans les termes les plus vifs, par le Parti communiste (Pierre Juquin), par le Parti socialiste (Laurent Fabius) et le R.P.R. (Jacques Chirac), de la renaissance du racisme et de l'antisémitisme, c'est au tour du grand

rabbin Kaplan de lancer un appel solennel au gouvernement. Au cours d'une cérémonie organisée à la synagogue de la rue de la Victoire, il a déclaré ceci : « *Il est un fait auquel, en général, on ne porte pas la vigilante attention qu'il mérite. C'est que tout racisme et que tout antisémitisme, l'un comme l'autre, de par les sentiments de refus, de rejet, de mépris de l'autre qui les animent, conduisent, qu'on le veuille ou non, à plus ou moins longue échéance, mais fatalement, à vouloir l'élimination ou même à mettre tout en œuvre pour l'extermination de l'autre. C'est un processus infernal et tout racisme s'il n'est stoppé, tout antisémitisme, s'il n'est stoppé, ne peut qu'aller, comme l'hitlérisme, d'étape en étape, à l'étape ultime : la solution finale, Auschwitz.* »

Après avoir dressé la liste, hélas ! trop longue, des attentats, dé-

prédations et autres manifestations racistes et antisémites, le grand rabbin Kaplan a conclu en ces termes : « *J'en appelle solennellement à nos concitoyens de toutes confessions et de toutes doctrines philosophiques, les adjurant de ne pas traiter à la légère ces manifestations d'un nazisme toujours virulent qui doit être désavoué et condamné publiquement.* »

pas de bourse pour lorella

Lorella a 21 ans. Elle est de nationalité italienne. Installée avec sa famille depuis plusieurs années à Toulon, elle poursuit des études. En 1978, elle demande à l'inspec-

tion académique le renouvellement de sa bourse pour l'année scolaire 1978/79. Le 13 juillet 1978, sa lettre lui est renvoyée avec la mention manuscrite suivante : « *En réponse à votre lettre ci-jointe, je vous informe qu'étant de nationalité italienne, vous ne pouvez prétendre à une attribution de bourse départementale.* »

Lorella insiste. Elle demande à une de ses sœurs, Vladimira, qui, elle, est de nationalité française, d'intervenir. L'inspection répond le 20 septembre dernier : « *Votre sœur Lorella de nationalité italienne ne peut bénéficier d'une bourse départementale.* »

L'I.N.C.A.-C.G.T., un institut de défense et d'assistance aux travailleurs italiens, qui a rendu public l'affaire, montre clairement que ce refus basé sur la nationalité viole la réglementation communautaire confirmée par une jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes ainsi que la loi du 1^{er} juillet 1972 contre le racisme.

halte à la pollution raciste

Un tract antisémite a été glissé dans de nombreuses boîtes aux lettres de la rue Lamartine à Paris. « *Il y a la marée noire, lit-on, il y a la marée juive. Halte à la pollution de l'Europe. Désinfection de l'Europe. Nègres, juifs, mépris dehors ! Marx, Einstein, Picasso, Freud... les juifs ont détruit notre monde... détruisons le monde des juifs.* » Cet « appel » se termine par ce morceau de bravoure : « *Oui à l'intelligence, oui à la beauté, oui à la race, oui au fascisme.* » Sans commentaire.

complètement timbré

Des racistes et des antisémites sont à l'œuvre dans plusieurs administrations françaises. Mains cas, parvenus à la permanence juridique du mrp, en apportent la preuve. Ainsi, il y a quelques mois, M. R. envoyait une lettre à ses parents installés depuis plusieurs années en Israël. Quatre mois plus tard, la lettre lui est revenue avec la mention « *juif* » sur le recto.

Alerté par le mrp et un député socialiste M. Vivien, M. Norbert Segard a dû avouer que l'enquête ouverte après cette affaire n'avait donné aucun résultat. Inquiétant.

Tout aussi grave : au ministère des Transports (service d'analyse économique), des employés juifs et antillais reçoivent régulièrement des lettres anonymes d'injures racistes et de menaces. L'enquête ouverte n'a débouché, pour l'instant, sur aucune inculpation.

un immigré sur cinq est portugais

Au cours de sa visite en France, du 8 au 11 octobre dernier, le général Eanes, Président de la République du Portugal, a évoqué avec les autorités françaises la situation des travailleurs portugais dans notre pays. Selon le journal « *Le Monde* », généralement bien informé, « *le gouvernement français aurait refusé d'inclure dans le texte qui sera prochainement soumis à l'Assemblée une clause exemptant de son application les ressortissants des pays candidats au marché commun.* » Rien n'a été décidé pour les immigrés au chômage, ainsi que pour ceux qui sont entrés clandestinement en France depuis 1974.

En 1978 sur 4,1 millions d'étrangers installés en France, on comptait environ 882.000 Portugais (1). La communauté portugaise est ainsi la communauté étrangère la plus nombreuse en France devant les Algériens (830.000), les Italiens (529.000), les Espagnols (486.000), les Marocains (376.000). 25,7 % des sala-

riés étrangers sont portugais, 24,1 % Algériens, 10,8 % Marocains et 10,1 % Italiens. Les travailleurs portugais occupent des emplois de manœuvres (16,6 %), d'ouvriers spécialisés (37 %), d'ouvriers qualifiés (40,3 %), d'employés (4,7 %), d'agents de maîtrise et techniciens (1 %), de cadres (0,1 %).

(1) Chiffres tirés de la revue « *hommes et migrations* », N° 955 (1/10/1978).

motif : réduction de personnel

Parce qu'elle collabore à la rédaction du journal clandestin « *Les Juifs en U.R.S.S.* », Mme Tzilya Raitburd Mendhétizky a été arrêtée par la police puis, au bout de trois jours d'interrogatoires, relâchée. Son époux, qui est souvent présenté comme un « *savant-refusnik* », a lui aussi été victime de tracasseries administratives. Renvoyé il y a quelques temps de l'Institut des Sources Electriques où il travaillait depuis près de 25 ans, pour motif de « *réductions de personnel* », il est menacé

d.o.m.

qui sème le vent...



Grèves et manifestations pour l'arrivée de M. Dijoud aux Antilles.

Grève générale à l'appel de tous les syndicats à la Réunion le 19 octobre. Imposantes manifestations de rue en Guadeloupe le 16 octobre pour la visite de Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux T.O.M. et D.O.M. Grèves massives et défilés en Martinique durant le mois d'octobre. Que ce soit à la Réunion ou aux Antilles, les grévistes ont mis en avant les revendications suivantes : défense de l'emploi, maintien du pouvoir d'achat et aligne-

ment sur celui des travailleurs métropolitains, extension aux T.O.M. - D.O.M. de la nouvelle législation sur l'indemnisation du chômage.

La lutte contre le racisme a également été au centre des préoccupations des grévistes. Dans plusieurs entreprises, ce thème est en effet apparu. Des travailleurs antillais ont d'ailleurs obtenu dans certains cas le remplacement de responsables métropolitains connus pour leur racisme.

de poursuites... pour parasitisme ! D'autres militants juifs ont été ces dernières semaines l'objet de mesures discriminatoires. Ainsi, Elena Oleimek et Genacy Khaisin ont été respectivement condam-

nés à 15 et 10 jours de prison pour « *hooliganisme* ». Un autre candidat à l'émigration en Israël et qui avait obtenu un visa de sortie a été arrêté. On lui reproche d'avoir injurié un notaire antisémite.

feuilles de route d'un nazi français

A l'appel de son nom, l'homme s'avance d'un pas ferme. Vêtu d'une tenue militaire française, manches de chemise retroussées à l'intérieur, pantalon de treillis impeccablement repassé plongeant dans une paire de rangiers luisant sous la couche de graisse, il s'arrête devant la barre et dans un garde à vous retentissant répond : « *Présent.* »

Ce mercredi 3 octobre, Hamon comparait devant le tribunal correctionnel de Melun, poursuivi par le Parquet pour « *incitation à la haine raciale* ». Le mrp s'est constitué partie civile.

Les faits remontent à l'année passée. Hamon avait organisé du 16 au 18 juin 1978 un rassemblement au château de Blandy-lès-Tour (Seine et Marne). Sous prétexte de fêter « *le solstice d'été* », onze personnes, dont plusieurs Allemands de l'Ouest, revêtues des uniformes noirs, arborent des insignes nazis et parcourent dans cette tenue les rues du village au son de marches militaires qui rappellent aux habitants une triste période. D'ailleurs, drapeaux hitlériens et autres emblèmes décorent le château.

Suite à un arrêté municipal, la police intervient alors pour faire cesser ce qui, à l'évidence, est un rassemblement nazi.

Mais Hamon n'aime pas s'entendre dire ce qu'il doit faire. La lettre ouverte qu'il rédige et distribue un peu partout en Seine-et-Marne a pour but de faire connaître les idées de son groupe aux habitants de la région. On peut y lire : « *François Duprat, cet historien et ami qui démystifiait l'escroquerie des 6.000.000 dans les camps.* » « *Il est inadmissible de voir dans nos provinces la colonisation juive.* » « *La France ne sera la colonie de personne, surtout pas celle des juifs.* » Et le führer au petit pied termine par cette menace : « *Si un de chez nous tombe encore, nous exercerons notre droit de légitime défense en frappant à la tête.* »

C'est pour ce tract que Hamon est poursuivi. Mais qui est Hamon ? Un fou ? Un nazi doctrinaire ?

Au moment de la guerre d'Indochine, Hamon s'engage dans les parachutistes. En 1957, l'Indochine n'a plus besoin de ses services, aussi troque-t-il le béret vert contre le képi de policier. En 1961 il est, selon lui, mis à la retraite par une procédure de réforme suite à des blessures reçues en 1959.

Mais en fait, son histoire est quelque peu différente. Hamon n'a pas été mis à la retraite mais révoqué de la police pour le meurtre d'un Arabe en 1961. Il milite ensuite au sein de l'O.A.S., puis s'engage dans un commando d'Ordre Nouveau : le groupe « *SS 88 Levant* ». En 1968, il se livre à des représailles contre les débits de boissons tenus par des Nord-Africains.

Au cours de l'instruction, déjà, Hamon prouva qu'il n'est pas de ces antisémites romantiques : « *Je veux bien être défendu par un avocat, déclare-t-il au juge, quel qu'il soit : rouge ou blanc. N'importe qui, tout sauf un juif.* »

A l'audience, Hamon confirme ses idées sans aucune gêne. Il s'explique ; il est là pour cela : « *Je suis fier d'avoir été révoqué en tant que nationaliste.* » « *C'est un honneur pour moi d'avoir organisé un rassemblement raciste et nazi.* Pour lui, la preuve que les six millions de juifs morts dans les camps sont une « *invention de la juiverie internationale* » c'est « *qu'il n'y a pas de montagne sur la vaste plaine d'Auschwitz.* »

Les rappels à l'ordre du président ont permis que, cette fois, on n'entende pas les mots « *vermine juive* » qu'« *Hamon* » avait employés au cours de la première audience. Pour voir jusqu'où pouvait aller sa « *haine du juif* », le président du tribunal n'hésite pas à faire appel à son imagination, mais rien n'y fait : même face à la mort, Hamon refuserait de se faire soigner par un juif !

Me Tuffet, avocat du mrp, devait qualifier Hamon de dangereux nazi et le présentait comme un aboutissement musclé du racisme bon genre.

Le procureur Laur sera ferme : « *Ce procédé est ignoble et provoque indiscutablement la haine* » dira-t-il en évoquant les méthodes de Hamon, avant de demander une peine d'un an de prison ferme.

L'avocat du nazi, Me Burdeyron, déclarait dans une émouvante envolée : « *Dans notre pays, la liberté d'expression doit être entière.* », pour enfin conclure : « *Rien ne prouve que six millions de juifs soient morts dans les camps.* »

Le jugement sera rendu le 31 octobre.

Marc MANGIN

expulsion pour service rendu

Lu dans le « Dauphiné Libéré » du 13 octobre 1979 : « Chamonix : — Un fait divers peu banal a eu pour cadre il y a quelques jours le centre de la station de Chamonix. Tard dans la nuit, un homme, Emile Delporte, travaillant sur un chantier de la station, avait entraîné par la force dans les W.C. de la gare une jeune femme. Bien qu'elle se soit débattue, il aurait tenté d'abuser d'elle.

Un Algérien, Laid Beloihi, entendant les cris de la jeune femme, passa par la fenêtre des W.C. pour lui porter secours. Il fut jeté dehors par Delporte. Mais, n'écoulant que son courage, il escalada à nouveau l'extérieur des W.C. pour revenir par le même chemin et cette fois délivrer la jeune femme.

L'Algérien a été entendu par les gendarmes comme témoin et comme acteur courageux de ce fait divers mais on s'est aperçu qu'il était en infraction avec un arrêté d'expulsion et qu'il faisait l'objet de recherches.

Delporte a été jugé à Bonneville en flagrant délit et condamné à trois mois de prison fermes et 10 avec sursis pour outrage public à la pudeur. Quant à l'Algérien courageux, il a été écroué en attendant d'être expulsé.

racisme au menu amende au dessert

M. Michel Raffin, le gérant de la « Brasserie des Abattoirs », à Lyon, estime qu'on ne peut être « étranger » et bon cuisinier. Il a ainsi refusé d'embaucher M. Abdel Hamid Boudra au motif qu'il est de nationalité algérienne. Ce dernier s'était pourtant présenté avec un certificat favorable de son ancien employeur (M. Boudra avait été licencié auparavant pour raison économique). M. Raffin est même allé jusqu'à écrire de sa main sur sa fiche réglementaire de l'A.N.P.E., sous la rubrique « motif du refus d'embauche » : « Etranger ». Une explication qui tombe sous le coup de la loi du 1^{er} juillet 72 contre le racisme.

M. Raffin s'est donc retrouvé, à l'initiative du mrp (avocat Me Alain Gourion) et de la C.G.T., devant la 5^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal de Lyon. Il a été condamné à 2.000 francs d'amende et devra en outre payer, à titre de dommages et intérêts, 2.000 F. à M. Boudra, 1.500 F. au mrp et 500 F. à la C.G.T.-hôtel-

café-restaurant. Un jugement qui n'a pas eu l'heur de plaire à tout le monde puisque plusieurs personnes se sont exclamées, à l'énoncé du verdict : « On n'est plus en France ».

pas de prime pour le chasseur d'arabe

« J'ai fait au grand jour ce que les autres n'osent pas faire », a expliqué aux policiers marseillais venus l'arrêter M. Olivés. Que faisait « au grand jour » M. Olivés ? C'est simple, à la nuit tombée, armé soit d'une 22 long rifle, soit d'un revolver magnum 357, il partait à « la chasse à l'Arabe » ainsi qu'il le dit si bien. Pendant plus de cinq semaines il a pris pour cible plusieurs foyers Sonacotra où sont hébergés des travailleurs immigrés, tirant en particulier sur les fenêtres. Dans la seconde semaine d'octobre un travailleur de la rue Felix-Pyat a d'ailleurs été blessé par M. Olivés. Ce dernier ne regrette d'ailleurs pas son geste. « Il faut en finir avec l'invasion », a-t-il déclaré aux policiers. Alors j'ai décidé de chasser l'Arabe en tirant sur les foyers où ils sont logés aux frais des contribuables français. J'espère que cette action de salubrité publique aura un grand retentissement dans la presse ».

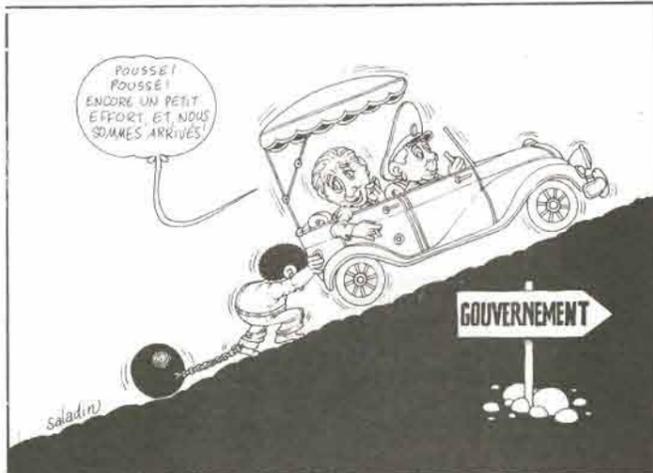
Puis, sans doute pour amadouer les enquêteurs, il a ajouté : « J'ai failli être des vôtres. J'ai fait un stage de huit mois dans la police ». Le mrp a décidé de se constituer civile dans cette très grave affaire qui témoigne de la montée de la violence raciste à Marseille.

pas de petit noir pour doudou

La condamnation, ces derniers mois, de plusieurs cafetiers qui pour des raisons racistes avaient refusé de servir des clients noirs ou arabes n'a pas incité le gérant d'un café de la rue Magenta, à Paris, à faire preuve d'un peu plus de prudence. Au mois d'octobre il s'en est pris à un consommateur sénégalais, M. Doudou D.

Histoire de « s'amuser », sans doute, il a fait éclater sous le nez du consommateur africain une bombe lacrimogène. Pour faire bonne mesure, il appela ensuite la police. Que croyez-vous qu'il advint ? Devinez ! Les policiers, au lieu d'admonester le cafetier raciste, se sont au contraire livrés à un tabassage en règle de M. Doudou D. Celui-ci a été inculpé de rébellion à agent. Il sera jugé le 13 novembre.

le zimbabwe veut vivre libre



Au Zimbabwe, des hommes et des femmes meurent tous les jours sous les balles de l'armée raciste. Les camps de réfugiés, dans les pays voisins, ne sont pas épargnés et l'Afrique du Sud de l'apartheid n'hésite pas à prêter main forte à ses alliés dans ces opérations de représailles. A la conférence de Londres, l'enjeu, c'est la paix et la libération, une libération qui passe par la transmission du pouvoir à ceux qui ont conduit le peuple dans sa lutte.

en bref

■ Les gardiens de la paix ne sont pas à l'abri du racisme. Un agent antillais en a fait récemment la triste expérience. Conduit à intervenir Gare de Lyon où un consommateur refusait d'acquiescer son dû, il a été reçu par des insultes racistes.

■ La ligue anti-diffamation de B'nai B'rith a protesté contre le projet de manifestation que le Ku Klux Klan envisage d'organiser à Virginia Beach aux U.S.A. Cette démonstration raciste est mise sur pied par des membres du personnel du quartier général de la flotte américaine pour l'Atlantique.

■ Les droits des Baha'is (une minorité religieuse) n'ont pas été reconnus par les responsables chargés de rédiger la nouvelle Constitution iranienne. Les Baha'is de France, dans un communiqué, ont « exprimé leur très grande inquiétude » et revendiquent pour leurs corréligionnaires la possibilité de « jouir de leurs droits civiques comme les autres citoyens ».

■ La commission école et tiers-monde du Centre de Documentation Tiers-Monde vient de publier dans la revue « Solidarité », un très intéressant dossier sur la manière dont le tiers-monde est présenté dans les nouveaux manuels d'histoire et de géographie de la classe de 4^{ème}. Un document que l'on peut se procurer à l'adresse suivante : 20, rue Rochechouart, 75009 Paris, Tél. : 285.25.37.

■ Les trois policiers qui se sont rendus coupables du viol d'une jeune algérienne de 14 ans ont été condamnés à de lourdes peines de prison : 15 ans de réclusion criminelle pour deux d'entre eux et 7 ans de la même peine pour le troisième.

■ La résolution finale adoptée lors du congrès de la C.F.D.T.-police précise que « sous couvert de la sécurité, l'Etat développe une politique de répression conduisant à des atteintes aux libertés individuelles et collectives, à travers notamment les lois sur les immigrés, la loi anti-casseur, les restrictions aux manifestations sur la voie publique, les enquêtes administratives pré-recrutement et les interpellations préventives ».

■ Au cours de la manifestation organisée par plusieurs mouvements de femmes à Paris, le 6 octobre, de la musique arabe a été diffusée par haut-parleur. Un badaud n'a pu s'empêcher de s'exclamer : « Voilà maintenant qu'elles passent de la musique bougnoule, on aura tout vu ».

■ A la suite de la plainte déposée par le mrp, en octobre dernier, contre la secte « Les enfants de Dieu » pour diffusion d'un tract antisémite, le Juge d'Instruction a fait connaître au Mouvement, le 27 septembre, qu'il avait décidé, après enquête, de transmettre le dossier pour inculpation.



Photo Abdelhak Senna

la loi bonnet au sénat

gène et luttes

Le débat qui a eu lieu, au Sénat, le 18 octobre, à propos du projet de loi Barre-Bonnet sur l'immigration a donné lieu à une instructive confrontation. Instructive par la qualité de nombreuses interventions mais aussi par la gêne éprouvée par le ministre de l'Intérieur à défendre son méchant rejeton.

Nous présentons ici les passages les plus significatifs des diverses interventions et nous reviendrons, dans le prochain numéro sur les résultats de cette discussion.

Dès la première intervention, celle de M. Tailhades, les dangers du texte gouvernemental sont mis en lumière. Le sénateur socialiste qui demandait, au nom de son groupe, le rejet du texte pour anticonstitutionnalité a par ailleurs évoqué l'activité positive et efficace du mrp pour mobiliser l'opinion publique et informer les parlementaires.

« Il est reconnu qu'aux yeux de certains gouvernants, dans l'esprit desquels la notion de justice semble plus floue que la notion d'arbitraire, le respect du droit ap-

paraît souvent comme une faiblesse dont il convient de se défier.

« Oh, sans doute, sur la scène internationale, ceux qui parlent officiellement au nom de la France, drapés dans leur libéralisme, se veulent volontiers défenseurs des droits de l'individu et des libertés humaines. Mais quel fossé entre leurs déclarations et leurs actes quotidiens ! Quelle contradiction entre, d'une part, le désir de rejeter massivement des immigrés venus, pour la plus grande part, de pays en voie de développement et, d'autre part, la politique étrangère de la France à l'endroit du tiers-monde !

« Est-il possible d'accorder crédit à ces tentatives du pouvoir de se poser en interlocuteur privilégié auprès de ceux qui vont voir leurs difficultés accrues par les mesures répressives qu'il entend prendre en matière d'immigration ? Quelle tromperie de laisser accroire que le refoulement considérable d'immigrés est nécessaire dans la lutte à mener contre le chômage, alors que les travailleurs étrangers comptent pour 8 p. 100 dans la population et sont absolument indispensables dans nombre de secteurs de base de notre économie !

« Dans une adresse aux membres du Parlement, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples souligne, à mon sens avec beaucoup de justesse, le danger des propositions du Gouvernement et précise que « leur adoption constituerait une régression très grave du droit français et des atteintes sans précédent aux droits de l'homme proclamés dans le préambule de la Constitution française et dans les conventions internationales ». L'appréciation est sévère. Je suis persuadé que, comme moi, vous la jugerez fondée.

« Lorsqu'un texte prévoit, comme c'est le cas pour le vôtre, monsieur le ministre, l'implantation de lieux d'internement et met à l'écart l'autorité judiciaire, gardienne des libertés individuelles, il ne saurait être accepté par un républicain si celui-ci entend rester fidèle aux enseignements et aux exigences de la République... »

« J'ai vécu, comme beaucoup d'entre vous, j'en suis persuadé, les jours amers de l'été et de l'automne 1940 (*M. le ministre lève les bras au ciel*). En ce temps là c'était le juif, le communiste, le socialiste, le franc-maçon qu'il fallait débusquer. Combien misérables étaient les accusations portées contre eux ! Ils étaient coupables d'avoir conduit la France à l'a-

bîme, coupables d'avoir saboté la production du pays, d'avoir disloqué la défense nationale et provoqué la défaite. La propagande, vous vous en souvenez, allait bon train. Ai-je besoin de vous demander de vous défier de ces campagnes faciles à déclencher car l'opinion, hélas ! est facile à mettre en condition ? »

le bouc, l'autruche, le vautour

Plusieurs sénateurs appartenant au groupe communiste sont intervenus pour demander que soit votée la question préalable, une procédure qui aurait permis, comme le demandait le mrap, que la discussion du projet Bonnet soit discutée en même temps que le texte de MM. Boulin et Stoléro.

Nous reproduisons ici des extraits des explications données par MM. Lederman et Le Pors sur ce qu'ils considèrent comme les véritables objectifs des projets gouvernementaux.

M. Lederman : « On a mis l'opinion publique en condition par une propagande savamment organisée depuis des mois et les propos que j'ai entendus, ce matin, ici même, dans la bouche de l'un des deux premiers orateurs, y contribuent encore. Les Arabes, ces indésirables — « éléments de friction constante », écrit *le Figaro* à la une — les Noirs, ce sont là, n'en déplaise à ceux qui ont rédigé les projets, de précieux boucs émissaires. Les voilà bien, les responsables du chômage !

« Sans doute, le départ de 150.000 immigrés ne libère-t-il pas plus de 13.000 emplois ; sans doute, 2.000 travailleurs étrangers de moins à Billancourt ne permettent-ils pas l'embauche d'un seul Français ; sans doute, ainsi que le démontre un rapport officiel de 1977, le reflux massif de travailleurs immigrés serait-il source de chômage technique, notamment dans le secteur de l'industrie automobile. Le pouvoir ne l'ignore pas, comme il n'ignore pas que sans travailleurs étrangers — je reprends ce que disait voilà un instant mon collègue, M. Béranger — il serait plus difficile de creuser des tunnels, de construire routes et maisons, de veiller à la propreté des villes.

« Ce que l'on souhaite, en vérité, ce n'est pas seulement diminuer le nombre des immigrés, mais c'est aussi les renouveler. Quelques 67 p. 100 des travailleurs étrangers sont installés en France depuis plus de onze ans aux côtés de leurs camarades français. Ils participent aux mouvements revendicatifs. Ils n'acceptent plus de faire n'importe quoi à n'importe quelles conditions. En bref, leur niveau d'insertion dans la classe ouvrière française ne leur permet plus de jouer le rôle de « prolétaires de réserve » que l'on attend d'eux.

« Isolés, inquiets, de nouveaux immigrés qui se tiendraient tranquilles, tel est

le souhait du pouvoir et du patronat. Michelin, Simca-Chrysler ouvrent la voie ; ils ont embauché, d'après le journal *L'Expansion*, des réfugiés du Sud-Est asiatique peu exigeants car inorganisés. On veut espérer que, selon le désir exprimé par M. Ambroise Roux, vice-président du Conseil national du patronat français, ils permettront de « résister à la pression sociale » ; tout au moins faciliteront-ils la surexploitation de la main-d'œuvre. Ainsi, grâce à l'habile combinaison des projets Bonnet-Stoléro-Boulin, les vacances utiles au renouvellement du contingent des travailleurs étrangers vont pouvoir être créées. »

M. Le Pors : « J'ai recherché s'il y avait

une corrélation entre les réajustements du prix du pétrole et les offensives anti-immigrés menées en France, notamment à l'instigation du Gouvernement. Eh bien ! j'en ai effectivement trouvé une. Les premiers projets anti-immigrés remontent, en effet, à 1973-1974 et, aujourd'hui, le Gouvernement mène de front une attaque contre les pays de l'O.P.E.P. et contre les immigrés, car vous voulez accréditer, dans l'opinion, l'idée que ce sont les Arabes et les immigrés — les Arabes de l'intérieur et de l'extérieur, si l'on veut — qui sont la cause de nos difficultés en France. Peut-être réussirez-vous à tromper une partie de l'opinion publique. En tout cas, ne comptez pas sur nous pour vous laisser faire en ce domaine...

« Monsieur le ministre, le secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés, dans un récent article, évoquait deux politiques possibles : celle de l'autruche et celle du bouc. Mais la politique de l'autruche, c'est la vôtre dans la mesure où vous ne voulez pas tenir compte de la réalité de l'immigration actuelle ; et la politique du bouc émissaire c'est, à l'évidence, la vôtre. Nous l'avons suffisamment démontré. Mais ce que votre texte nous montre en complément, c'est qu'il y a encore entre le bouc et l'autruche la place du vautour. »

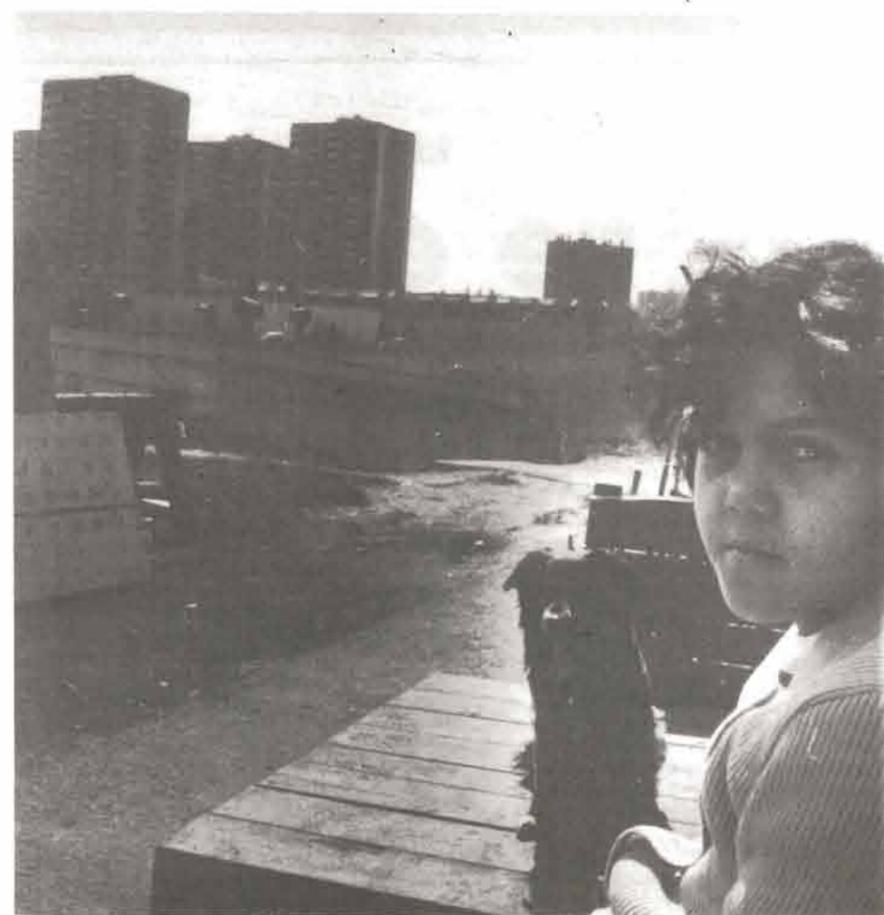


Photo Abdelhak Senna



Photo : Giovenco

A la manifestation unitaire des syndicats, le 17 octobre, le mrap était présent.

des traditions d'accueil

La Commission des lois et la Commission des affaires sociales avaient été appelées à travailler sur le projet du gouvernement. Les rapports de ces commissions ont montré combien les intentions ministérielles étaient troubles. En témoignent les nombreux amendements proposés, qui vont tous dans le sens d'une atténuation de la rigueur voulue par M. Bonnet ainsi que l'irritation de la Haute Assemblée devant le refus du gouvernement de lui donner à discuter ensemble les deux projets.

Si M. Larché, rapporteur de la Commission des lois, a tenté de minimiser la gêne des parlementaires, tout en critiquant, d'ailleurs, l'action des associations, M. Schwint (P.S.) a clairement exprimé, au nom de la Commission des affaires sociales, que le texte bafouait les traditions d'accueil de la France.

« Alors que le Parlement a été depuis plus de trente ans laissé pour l'essentiel à l'écart de ce qui concernait les conditions d'entrée des étrangers en France, et que le juge administratif a été fréquemment amené à intervenir pour annuler des décisions discutables en cette matière, le législateur ne saurait seulement se manifester pour légiférer d'une manière répressive sans tenir compte des éléments positifs de l'immigration... »

« Je suis heureux de constater que mes propos rejoignent pleinement les réflexions que j'ai pu lire tout récemment dans un grand quotidien du soir et sous des signatures différentes. Un premier article, signé de M. Paul Teitgen, conseiller d'Etat honoraire, était intitulé : « L'engrenage discret de l'arbitraire ».

« Un second article se terminait ainsi : « Il y a des procédés et des méthodes qui vont trop à l'encontre des traditions profondes d'un pays, voire d'une civilisation, pour qu'ils ne soient pas, à leur heure, dénoncés. « Jeter après usage » est une recommandation publicitaire. Ce n'est point une politique pour des hommes ».

« Je dirai en conclusion que votre commission des affaires sociales a souhaité participer à cette discussion en formulant un avis et en représentant un certain nombre d'amendements pour affirmer très nettement son souci permanent de traiter les immigrés en hommes responsables, dans le respect scrupuleux des droits de l'homme, mais aussi dans le respect de la tradition de la France, terre d'accueil et d'asile depuis trop longtemps déjà pour ne pas manifester une fois de plus sa parfaite solidarité avec tous les migrants qui ont fait confiance à notre pays ».

le oui mais des gaullistes

M. Chérioux, RPR, est pour sa part visiblement partagé entre « une certaine idée de la France » que le projet Bonnet n'est pas de nature à conforter et son appartenance à la majorité qui soutient le gouvernement.

« Le Gouvernement doit faire face, nous ne le savons que trop, à une situation économique particulièrement difficile.

« Notre pays, et il n'est pas le seul dans ce cas, traverse une crise économique profonde qui risque de se prolonger. Or, l'actuelle législation en matière d'immigration date de 1945 et elle a été élaborée dans le cadre d'une situation économique diamétralement différente de celle que nous connaissons.

« Aujourd'hui, du fait de cette crise, le problème le plus aigu auquel la France se trouve confrontée est le chômage.

« Si ce projet de loi a pour but l'éviter que des cohortes de travailleurs étrangers viennent grossir les rangs des centaines de milliers de chômeurs recensés par l'agence nationale pour l'emploi, alors il peut être considéré comme salutaire.

« Il est évident que, dans une période où le nombre des demandeurs d'emploi ne cesse de progresser mois après mois, il serait absurde d'ouvrir largement les frontières de notre pays aux travailleurs étrangers. Ce serait contraire à l'intérêt de la France, ce serait également contraire à l'intérêt des travailleurs et, notamment, des travailleurs immigrés déjà installés en France.

« Toutefois, pour éviter une confusion tout à fait regrettable, le Gouvernement aurait dû prendre soin de bien séparer la politique qu'il entend appliquer vis-à-vis des travailleurs immigrés et les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour s'opposer à l'immigration clandestine... »

« Il serait indigne de la France qu'elle envisageât de les rejeter maintenant. Ce serait contraire à une certaine idée, à une certaine image de la France, celle que nous a léguée le général de Gaulle et à laquelle nous n'accepterons jamais de renoncer.

« En revanche, force est de reconnaître que l'immigration clandestine constitue un véritable fléau, car elle fausse et brise le mécanisme fragile sur lequel repose la politique d'immigration de la France ».

les expulsions de 6 heures du matin

Seul M. Max Lejeune (gauche démocratique, majorité) prenait sur lui d'approuver sans réserve le projet du ministre de l'Intérieur. Son discours dépourvu d'artifice mérite d'être lu car il dit tout haut ce que bien d'autres cachent.

Heureusement pour le groupe auquel il appartient, M. de Cuttoli, représentant les Français de l'étranger, évoquait la question du point de vue de ses électeurs et apportait de ce fait un éclairage particulier et intéressant.

M. Max Lejeune : « Certes, la conjoncture économique nous impose aujourd'hui la présence d'étrangers sur notre sol et les accords entre les pays qui composent la Communauté économique européenne prévoient des échanges de main-d'œuvre. Mais, mes chers collègues, prenez garde : il s'agit aujourd'hui de l'immigration clandestine. Or, une poussée de xénophobie existe actuellement dans notre pays. En ce moment, avec le chômage et les conflits sociaux, la xénophobie — j'en ai fait l'expérience dans ma propre ville — s'exprime de la part d'ouvriers français à l'égard d'ouvriers étrangers... »

« Dans notre groupe de la gauche démocratique, un de nos collègues, ayant été victime d'un larcin dans un train et ayant engagé une procédure judiciaire à l'égard de son voleur, a eu la stupeur de constater, huit jours après, que le cas de ce voleur était classé dans les « immigrés politiques ». Dès lors, vous comprenez que certaines précautions doivent tout de même être prises par les pouvoirs publics, surtout si l'on considère que 500.000 étrangers traversent quotidiennement notre pays de bout en bout.

« L'immigration clandestine est absolument insoutenable, car c'est chez elle que naît essentiellement l'agitation politique, sans parler de la délinquance. Voyez-vous, nous sommes trop enclins, en France, à juger les autres d'après nous-mêmes. Il est évident qu'en la circonstance, les dispositions proposées par le Gouvernement recueillent l'acquiescement de la grande majorité du peuple de France.

« Moi aussi, j'ai quelques souvenirs. Je me souviens, entre autres, d'une soirée, d'une nuit plutôt, où en France, au moment des grèves insurrectionnelles du Nord et du Pas-de-Calais, l'un de mes grands collègues, M. Jules Moch, alors ministre de l'Intérieur, a fait prendre par notre Gouvernement la décision d'expulser les étrangers indésirables du Nord et du Pas-de-Calais. La décision, prise le soir, était exécutée le lendemain matin à six heures. La IV^e République n'a donc pas toujours fait preuve de faiblesse, comme on l'en accuse trop souvent. »

M. de Cuttoli : « Dans une assemblée à

caractère politique, un sénateur représentant les Français de l'étranger ne peut pas ne pas se préoccuper des conséquences politiques de l'adoption d'un pareil texte dans des pays à forte immigra-

tion, notamment les pays africains dont je représente les Français qui y sont établis, depuis Alger jusqu'à Tananarive. Soyez persuadés, mes chers collègues, que dans ces pays, peut-être d'une façon trop sommaire, on pense que ce projet de loi a surtout pour finalité de se débarrasser facilement d'un certain nombre d'immigrés de façon — cela a été dit — à assainir le marché du travail et que sais-je encore. Cela, mesdames, messieurs, est

des hommes, pas des objets

Lors de la séance, M. Gamboa (communiste) a cité in extenso une lettre de Mgr Herbulot, évêque de Corbeil-Essonnes. Nous en publions ici les passages les plus significatifs.

« Je crains que ce soient les plus démunis, les plus pauvres qui pâtissent. Il y a un « apartheid déguisé » dans ces textes... un repli sur l'hexagone, qui est loin de l'image de marque que veut donner la France comme « terre d'accueil ». N'est-ce pas un recul de civilisation ? »

« En tant qu'évêque, je vous exprime mon désaccord avec ces textes. »

« Les travailleurs immigrés ont contribué à la prospérité de la France. Nous sommes liés par l'Histoire à beaucoup de leurs pays d'origine. Si la crise économique et le chômage atteignent durement les Français, est-il vrai que notre culture, soucieuse de respecter la dignité de la personne humaine, puisse, dans une telle situation, ne plus y faire référence ? »

« Comme le rappelaient le pasteur Maury, le cardinal Etchegaray et Mgr Meletios dans leur lettre de Pâques : « Nous n'avons pas le droit de déterminer le sort des émigrés du seul point de vue économique... »

« Un tel projet manque étrangement d'espérance, tourné qu'il est vers le passé, alors que le monde d'aujourd'hui est appelé à relever un défi planétaire. Et dans un tel effort, la France a une place à tenir. »

« Enfin, au nom de l'Évangile et comme le rappelait Jean-Paul II dans sa lettre *Redemptor hominis* — et c'est ce qui justifie ma démarche — : « L'Église ne peut abandonner l'homme dont le « destin », c'est-à-dire le choix, l'appel, la naissance et la mort, le salut ou la perdition sont liés d'une manière si étroite et indissoluble au Christ... ». L'homme ne peut renoncer à lui-même ni à la place qui est propre dans le monde visible, il ne peut devenir esclave des choses, esclave des systèmes économiques, esclave de la production, esclave de ses propres produits... Une civilisation au profil purement matérialiste condamne l'homme à un tel esclavage. »



Photo Abdelhak Senna

évidemment fort mal perçu et risque — d'autres orateurs l'ont dit avant moi ; d'autres le répéteront à nouveau — d'avoir des conséquences en ce qui concerne nos relations avec certains Etats...

« N'est-ce pas M. le Premier ministre lui-même qui déclarait récemment au sujet des travailleurs immigrés : « Notre ex-

pansion s'est faite grâce à eux. Nous avons une dette à leur égard ? »

« Mes chers collègues, le moment est venu, et il est bien choisi, de s'en souvenir, d'autant que plusieurs centaines de milliers de Français vivent, travaillent dans des pays à forte émigration française et ils craignent le contre-coup des mesures que propose le Gouvernement. Faites-moi confiance sur ce point ! »

les droits de l'homme ne se divisent pas

Au centre du débat : le respect des Droits de l'Homme. C'est cet aspect que devait développer M. Béranger, radical de gauche, s'étonnant de la contradiction entre les principes affirmés et la réalité.

« Il ne serait pas très cohérent de mener une politique étrangère spectaculairement favorable aux droits de l'homme et au développement des peuples du tiers monde, et de faire, sur notre propre territoire, aux ressortissants de ces pays que nous accueillons, un sort précaire de travailleurs suspects ou d'immigrés en transit. »

« C'est pourquoi, au nom des droits de l'homme, les sénateurs radicaux de gauche proposent d'amender le projet de loi dans trois directions essentielles : l'expulsion et le refoulement des étran-

gers doivent être fondés sur un motif réel et sérieux ; le contrôle juridictionnel doit être effectif ; le respect des droits de la défense doit être garanti... »

« Dans la période troublée qui est la nôtre, il est indispensable, Monsieur le ministre, que l'opinion française ne se décharge pas de ses difficultés à vivre sur des victimes que le Gouvernement lui suggère de désigner sous le couvert d'une loi qui ouvre la porte au racisme et qui développera la xénophobie, à laquelle faisait allusion ce matin un de nos collègues. La France fut une terre d'asile. Pour nous, l'étranger, aujourd'hui encore, doit pouvoir bénéficier de toutes les garanties accordées aux citoyens français. Il ne suffit pas de l'affirmer, encore faut-il que le législateur y consente et le permette. Les droits de l'homme ne se divisent pas. »

m. bonnet nous jure qu'il n'est pas raciste

A tout seigneur, tout honneur, c'est sur la splendide péroraison du locataire de la place Beauvau que nous mettrons le point final.

Les « cris » du ministre de l'Intérieur en faveur de l'amitié entre les peuples sont si émouvants, ses comparaisons avec ce qui se passe ailleurs en Europe si éclairantes que tout commentaire est superflu.

M. Christian Bonnet : « Sait-on qu'en Allemagne fédérale, la mendicité, le vagabondage, la contravention aux règles régissant une profession sont des cas d'expulsion ? »

M. Anicet Le Pors. « Oh, oui, on le sait ! »

M. Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur. « Sait-on qu'en Grande-Bretagne, l'épouse et les enfants d'un expulsé sont eux-mêmes systématiquement expulsés ? »

M. Charles Lederman. « Et alors ? »

M. Anicet Le Pors. « C'est du joli ! »

M. Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur. « Sait-on qu'en Italie sont passibles d'expulsion les étrangers qui ne peuvent justifier de ressources suffisantes ou de l'origine de leurs ressources ? »

M. Anicet Le Pors. « C'est honteux ! »

M. Christian Bonnet, ministre de l'in-

Intérieur. « Sait-on que la Belgique peut refuser l'entrée de son territoire pour menace à la tranquillité publique et la Grande-Bretagne, pays de l'*habeas corpus*, pour des raisons médicales ? »

« Je laisse à chacun de vous le soin de comparer... et de juger, comme vous y a invités avant moi M. Rudloff. »

« En second lieu, avec toute la force de ma conviction, avec la bonne foi dont votre Haute Assemblée, par-delà la légitimité de ses diverses options politiques, a bien voulu me créditer depuis déjà de nombreuses années que nous nous connaissons, je voudrais vous dire, vous redire, vous crier, en réponse à la question posée ce matin par votre rapporteur M. Larché, que le Gouvernement, en vous proposant ce texte, n'entend pas adopter à l'égard des étrangers une politique qui mette en cause notre tradition d'accueil aux persécutés, aux victimes de la haine politique, religieuse ou raciste. »

« Il entend seulement — comme il en a le strict devoir et comme en aurait le devoir, à sa place, tout autre gouvernement — disposer des moyens lui permettant de faire respecter les lois de la République et de protéger la communauté étrangère. »

« Protéger d'abord, si paradoxal que



Photo Abdelhak Senna

cela puisse paraître de prime abord, ces clandestins rançonnés d'une manière inhumaine, devant laquelle aucun d'entre nous ne saurait fermer les yeux.

« Oui, les plus généreux d'entre vous, ceux qui sont guidés — et j'en connais ! — par des considérations humanitaires, doivent réaliser que là est l'abus, que là est le scandale, et qu'ils ne sont pas dans le texte qui vous est proposé. »

« Et puis, et puis... ceux qui, comme le Gouvernement, comme vous, comme moi, respectent la communauté étrangère et apprécient la contribution qu'elle apporte à l'économie de notre pays, doivent savoir qu'elle est très sensible à la mauvaise image de marque que peut donner d'elle le comportement d'une petite minorité de clandestins marginalisés, avec laquelle, dans sa dignité, elle ne veut pas être confondue, pour ne pas favoriser le développement de cette maladie latente qu'est la xénophobie. »



clauder rey
S. A. R. L.

17, rue de l'ancienne comédie,
Paris 6^e
carnet four adhésifs
téléphone 326 18-54



GUILDE INTERNATIONALE DU DISQUE

**Cercle du Bibliophile
Proloisirs**

22, route de Cocherel
27029 - EVREUX Cedex

manufacture de quincaillerie S.A. des Ets STRAUSS VONDERWEIDT et Cie

SPECIALITÉS
Serrures, poignées et entrées pour meub-
les et bâtiments, cuivrierie d'ameuble-
ment, cadenas.

USINE : 6, rue de Nideck - 67 STRASBOURG
Tél. 32-66-46 & 32-63-79
SIEGE : 34, rue Carnot - 78 ST GERMAIN EN LAYE
Tél. 973-18-34



FABRICANT
International
SPORTSWEAR
pour
Hommes
et
Garçonnetts

SOPALI
7, rue Lanterne
SPORTSWEAR 69001 LYON
Tél. (78) 28 - 13 - 98

case réservée

■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■

exposition

La Bibliothèque Nationale nous offre actuellement, à travers deux superbes expositions, l'occasion de mieux connaître l'Asie, sa culture et l'influence qu'elle exerça notamment sur l'occident.

spectacles d'Asie (jusqu'au 6 janvier)

Grâce aux richesses de la collec-
tion Kwolz-On, du nom de son do-
nateur, ce sont les arts du specta-
cle en Asie qui sont magnifiquement
évoqués ici à travers toutes
leurs dimensions : pratiques rituelles,
croyances religieuses, données traditionnelles.

L'intérêt que suscitent ces
formes de spectacle actuellement
en Occident (le théâtre d'acteurs
comme le théâtre de marionnettes
ou le théâtre d'ombres) contribue à
rendre cette exposition plus capti-
vante.

Le théâtre d'acteurs est notam-
ment évoqué avec la seule forme
de théâtre islamique, le tazieh,
drame religieux de l'Iran qui ne
subsiste plus que dans les villages —
l'aspect épique du Kathakali ou
des danses chhau de l'Inde est re-
haussé par la splendeur bariolée
des costumes et des maquillages.

Masques et costumes de
wayang topeng illustrent l'apport
original de l'Indonésie tandis que
la richesse du répertoire de l'opéra
chinois transparait à travers les
estampes, livrets, peintures, por-
celaines décorées, modèles de
maquillage, instruments de musi-
que, vêtements et accessoires de
jeu.



Les représentations au Japon du
Nô et du Kabuki revivent au gré
d'une suite d'estampes.

Le théâtre de marionnettes,

avec ses personnages très révéla-
teurs des conceptions cosmiques
et sociales de leur pays, est illustré
tout comme le théâtre d'ombres.

Tantôt il s'agit de marionnettes à
fil de certaines régions de l'Inde,
d'Iran et de Birmanie, ou de ma-
rionnettes à tiges comme celles du
wayang golek d'Indonésie en Thai-
lande et de Chine où sont égale-
ment utilisées des marionnettes à
gaines.

Une attention particulière est
accordée au Bunraku japonais.

Enfin, le théâtre d'ombres, jadis
lié à l'évocation des morts, s'est
développé de façon exceptionnelle
en Inde, Malaisie, Chine, à Java et
en Thaïlande.

Une très riche présentation
d'ombres permet de comparer per-
sonnages et techniques mis au
service d'un répertoire issu du Ra-
mayana ou du Mahābhārata.

Transmise aux Turcs par les
Mongols conquérants de la Chine,
cette forme de spectacle a engen-
dré le théâtre de Karagoz rebaptisé
Karaghiosis par les Grecs.

Plusieurs fois centenaires ou
contemporaines, les pièces expo-
sées témoignent de la vitalité de
ces arts complexes tout en attes-
tant la permanence du phénomène
théâtral dans le monde.

Elle nous donnent aussi accès à
d'autres formes de culture.

Mireille CARRERE

trésors de chine et de haute asie (jusqu'au 28 décembre)

Grâce à cette exposition et aux
découvertes de l'explorateur Paul
Pelliot dont le centième anniver-
saire est ainsi célébré, c'est la
Haute Asie que nous pouvons dé-
couvrir comme terre de rencontres
où se sont successivement épa-
nouies les civilisations de l'Occi-
dent classique, de l'Iran, de l'Inde
et de la Chine.

D'incalculables vestiges (anté-
rieurs au XI^e siècle), entourés
d'une sélection des plus précieux
manuscrits et trésors orientaux,
ont permis d'esquisser certains as-
pects de l'histoire de multiples civi-
lisations qui, à l'époque médiévale,
se sont croisées ou superposées
en ce carrefour du monde jalonné
par les Routes de la Soie où se ren-

contrèrent le monde occidental et
le monde asiatique.

De précieux manuscrits orien-
taux enluminés, des sculptures,
des peintures chinoises originales
témoignent, pour le visiteur, d'un
syncrétisme de civilisations haute-
ment positif. En effet, le haut ni-
veau culturel de ces contrées dès le
premier millénaire de notre ère
doit une large part de son épa-
nouissement à l'effort scientifique
de la Chine à laquelle sont dû tant
de découvertes et de progrès tech-
niques : agriculture, tissage, trans-
ports, astronomie, médecine, art
du livre.

Ce sont donc autant les apports
d'idées que les apports d'arts et de
religions (confucianisme, taoïsme,

bouddhisme, Islam, etc ...) qui nous
sont ainsi rendus vivants à travers
des objets témoins.



livres

odysseus élytis prix nobel de littérature

« La peine de mourir m'a si fort
embrasée que mon feu s'est uni au
soleil. C'est lui qui me renvoie
maintenant dans la parfaite syn-
taxe de la pierre et des airs... » (dé-
but de « Laconique », trad. F.B.
Mâche, éd. Fata Morgana, 19 rue
de l'Université, 34000 Montpel-
lier).

Odysseus (« Ulysse » en grec) Ely-
tis, Crétois de naissance, Grec
exemplaire, est né en 1911, et,
cette année, il reçoit le prix Nobel
de littérature, le deuxième hellène
dans ce cas après George Seféris
(1963). Grec exemplaire car il a
toujours allié l'hymne à la beauté
faite de rocs, d'îles, de mer, de ciel
de son aride patrie à la générosité
du combat antifasciste nécessaire

à son pays, inventeur de la démo-
cratie et périodiquement en proie à
des pantins fascinants. La mer
Egée est cependant son thème fa-
vori, éternelle comme la
conscience que tous les Grecs ont,
on ne le répétera jamais assez,
d'une histoire millénaire dont
aucune invasion ou occupation n'a
jamais rompu le fil, incarné par une
langue presque inchangée depuis
3000 ans. Elytis a à peine été tra-
duit en français : seules existent,
en dehors de revues, la subtile an-
thologie de D. Grandmont « 37
poètes grecs de l'Indépendance à
nos jours » (éd. P.J. Oswald, 1972)
et « Six remords pour le ciel » (éd. F.
Morgana, 1977) citée plus haut.

Y.T.

livres reçus

■ **Mon pays, ma prison.** Sous-ti-
tre « Une femme de Palestine ». Fa-
rouche, intelligente, belle, nation-
aliste, intransigeante mais sans
concession pour la société patriar-
cale arabe qui opprime souvent les
femmes, Raymonda Hawa Tawil,
palestinienne chrétienne née à
Acre et habitant Naplouse, en Cis-
jordanie, donne le témoignage de
sa résistance active, mais sans
arme, pour que vive son peuple, les
Palestiniens. Bête noire de l'armée
et de la police israéliennes, coura-
geuse et obstinée, elle nous livre
ici un excellent document sans
haine sur le sort des populations
des territoires occupés, dont la pu-
blication a soulevé beaucoup d'in-
térêt en Israël même (éd. du Seuil).

■ **Les 1001 années de la nostal-
gie.** Rachid Boudjedra n'est plus à
présenter à nos lecteurs dont
beaucoup ont été très touchés par
son avant-dernier roman, « Topo-
graphie idéale pour une agression
caractérisée » (Denoel), digne et
amer constat, sur la mode de la pa-
rabole, de la violence raciste. La
parabole est ici beaucoup plus allu-
sive, ambitieuse, parfois obscure.
Formidable torrent d'érotisme,
d'imprécations, d'intuitions, cette
fable de 400 pages veut raconter,
à travers ses fantasmes, tout le
substrat des rêves et des cultures
du monde arabe, du Maghreb, de
l'Algérie en particulier. Le lecteur
est comblé, gavé d'images ! (éd.
Denoel).

Yves THORAVAL

cinéma

apocalypse now

Déluge de fer, de feu, de sang, de napalm, de bruits mêlés à la musique wagnérienne, cris, rafales d'armes automatiques, ordres rauques, rires, pleurs, douleur... en un mot, l'Apocalypse, la fin d'un monde, l'homme revenu à l'état bestial. Mais tout ceci ne se passe pas dans l'absolu. Ce n'est pas « l'homme dans la guerre ». C'est la guerre américaine au Vietnam. La guerre qu'a décrétée la première puissance militaire du monde au peuple du Vietnam, à des dizaines de milliers de kilomètres de leur pays, de leur ville, de leur village, ravis à leur famille, pris à leur métier, à leur avenir, de jeunes hommes, blancs ou noirs, de tous milieux, se sont vus transplantés dans cet enfer créé par les hauts dignitaires civils et militaires de la haute finance du plus puissant Etat du monde : les USA.

Le film le montre fort bien. Coppola, le réalisateur, a saisi l'enjeu horrible de cette guerre. L'une des plus puissantes technologies du globe au XX^e siècle a été utilisée des années durant pour écraser sous une pluie de bombes à billes, de défoliants, tout un peuple qui osait résister à l'ordre « made in USA ».

Le film de Coppola est exemplaire à ce niveau : fresque gigantesque de cette guerre inégale, inutile, qui s'est finalement retournée contre l'agresseur. Il nous montre dès la première image la forêt vietnamienne brûlant après le bombardement au napalm et le ballet des hélicoptères, sorte d'oiseaux de proie semant la mort, l'horreur, le carnage, la destruction pour la destruction.

La réalité dépasse ici la fiction. Même si l'œuvre de Francis Ford Coppola est avant tout une fiction inspirée de l'œuvre de Joseph Conrad — la recherche par le capitaine Willard (Martin Sheen) du Colonel Kurtz (Marlon Brando) — qui en fait importe peu dans cette fresque filmique.

Cette histoire d'une part ambiguë — ne risque-t-on pas de croire que les excès commis lors de cette guerre n'étaient l'œuvre que de quelques militaires désaxés — finit d'autre part dans l'esthétisme, les brumes, au propre et au figuré, n'ajoutant rien au film.

Pour moi, le film s'arrête au moment où Willard retrouve la trace de Kurtz. Mais encore une fois, jusqu'à cet instant, quel souffle, quel

dossier contre cette guerre américaine. Grâce à une mise en scène de grande classe, à une photo époustouflante, à une bande son incroyablement présente grâce au procédé Dolby, un montage efficace, l'acte d'accusation est dressé.

Quelle que soit la légende qui entoure cette entreprise gigantesque : 32 millions de dollars de budget, 14 mois de tournage dans la jungle philippine, le battage publicitaire autour du film, des cachets fabuleux notamment pour Brando (2 millions de dollars) etc... Coppola a fait une œuvre salubre. La conscience américaine semble ici se libérer — tout comme Willard à la fin du film en tuant Kurtz — d'un lourd fardeau. A noter également que, contrairement à « Deer Hunter », (le film de Cimino, voir **droit et liberté** n° 380), les Vietnamiens ne sont pas caricaturés. Ils sont montrés, certes, assez rarement. Mais quand ils le sont, ce ne sont pas des êtres sanguinaires, uniquement préoccupés de jouer à la roulette russe.

Là ils combattent, mais évidemment le plus souvent sont massacrés par les hélicoptères, ou sauvagement jetés à l'eau par des vedettes de l'US Navy etc...

La palme d'or, décernée au dernier festival de Cannes, semble donc plus que justifiée pour une telle œuvre qui a le courage de mettre à nu la violence, l'horreur de cette guerre apocalyptique où l'on a voulu se servir d'un peuple pour en briser un autre. Mais à quel prix pour les deux populations ! Notamment pour celle du Vietnam qui vit cruellement les séquelles de cette apocalypse.

Patrick KAMENKA

Film américain de Francis Ford Coppola



le tambour

Tiré du roman de l'écrivain allemand Günther Grass, Volker Schlöndorff réussit avec « Le tambour » un double exploit : celui d'une adaptation d'une œuvre littéraire au cinéma et, par la même, celui de nous offrir un des films allemands les plus importants de ces dernières années.

En effet, à travers le regard d'Oskar, c'est un film à plusieurs dimensions qui nous est présenté : une famille, une ville, une époque. Le tout évidemment lié et avec des lectures à des degrés divers.

D'abord, le personnage d'Oskar. Cet enfant, qui a refusé de grandir une fois pour toutes et qui, armé de son tambour, va défier le monde des adultes, que ce soit son père putatif (d'origine allemande, l'autre étant polonais) ou sa maîtresse d'école, ou encore un docte médecin. Possédant en plus un cri strident capable de briser le verre, il bravera au cours de scènes remarquables leur autorité, ce qu'ils représentent, dès qu'ils voudront s'opposer à ses volontés ; en cassant le précieux verre de pendule du premier, en brisant les verres de lunettes de la seconde, en faisant voler en éclats les bocaux du dernier.

Personnage donc mi-fantastique, mi-réaliste, qui volontairement a mis fin à sa croissance par haine du monde adulte. N'y a-t-il pas ici de quoi ? A travers le regard cru et incisif de cet enfant-gnome, les adultes nous apparaissent dans toute leur laideur. Décadence, promiscuité, travers de la petite bourgeoisie marchande — l'un des éléments constitutifs du fascisme naissant, notamment dans cette ville de Dantzig (Gdansk en Polonais) fameux couloir créé par la S.D.N. et que l'hitlérisme exploita contre la Pologne pour déclencher la 2^e guerre mondiale et l'holocauste qui s'ensuivit.

Oskar, sorte de naïf au regard lucide, sera le témoin de cette Alle-



magne de 1900 à 1945. Pour lui, autour de la mort, de la destruction, de ce monde à la fois burlesque et tragique (scènes en particulier de l'assemblée nazie qui se transforme en bal musette, des amours ancillaires du père allemand d'Oskar, mais également la mort de Markus, le marchand de tambours juif, brillamment interprété par Znaniecki).

Dans tout ce monde sordide, traversé par des bouleversements dramatiques, un seul personnage apparaît comme humain : la grand-mère d'Oskar, cette paysanne Kachoube, sous les jupes de laquelle on s'abrite (son premier mari pour échapper aux policiers allemands et Oskar pour trouver chaleur humaine et par la même échapper au monde adulte), incarne la terre. N'est-elle pas, d'ailleurs, du premier et au dernier plan du film, une sorte de trait d'union ? Après les roulements de tambour de l'histoire et de son histoire, ne symbolise-t-elle pas la survie du genre humain ? Son geste familier et séculaire du fanage (dernière image), c'est en fait l'espoir dont tant d'hommes et de femmes avaient besoin après un tel drame.

P. K.

Film allemand de Volker Schlöndorff

west indies story

L'histoire du colonialisme aux Antilles — de la traite des Noirs à la situation actuelle — tel est le thème du film de Med Hondo.

Sujet ambitieux, rarement évoqué par notre cinéma, cette fresque utilisée par l'auteur pour réaliser une sorte de « West Indies Story » politique chantée et dansée dans un décor théâtral, apporte au film une dimension non négligeable et une tribune spectaculaire.

Très bien réussies, en particulier, les scènes de la traite des Noirs, de la capture des Africains, de leur entassement dans des bateaux, etc...

La période moderne est également fort bien décrite : l'émigra-

tion forcée des Antillais vers la métropole pour survivre économiquement, le rôle de l'élite vendue aux autorités, le portrait du président, les compromissions de tout genre, en un mot, la dénonciation de la domination néo-coloniale avec ses dramatiques conséquences humaines.

Par contre, plus contestables sont les conclusions tirées par Med Hondo sur la révolution antillaise, l'indépendance, les critiques non voilées du syndicaliste cégétiste. Le film aurait en fait gagné à plus de concision sur le fond.

P. K.

Film de Med Hondo

week-end juif à paris

De la chanteuse yiddish Talila au numéro spécial de la revue « Recherches », « Catalogue pour des juifs de maintenant », petit récit d'un goy errant.

Week-end juif pour le goy que je suis ! Et puis qu'en France, tout peut se dire en chanson, commençons par là :

« A yiddish mame, une mère juive, rien de plus doux n'existe au monde, une mère juive, comme on est malheureux lorsqu'elle disparaît ». Serais-je juif ? L'émotion me monte à la gorge comme s'il s'agissait de ma propre mère (vous vous rendez compte, nous, chrétiens depuis la nuit des temps !).

Vendredi soir, au café d'Edgar (boulevard Edgar-Quinet, Paris 14^e), la salle est toute petite et Talila chante, et il est faible de dire chanter, et il est faible, ensuite, de solliciter dans ses souvenirs ou d'écouter sur les sillons du disque ce que chanter veut dire lorsque c'est Talila qui chante. « A yiddish mame », le classique des classiques de la chanson yiddish, chanson née dans les ghettos, langue évaporée dans la fumée d'Auschwitz, la matière idéale à folklore nostalgique. Alors, comment fait-elle pour faire croire à chacun que c'est de sa mère qu'elle parle ?

La voix ? C'est vrai qu'elle l'a tout à la fois si chaude et si claire. Les mots ? Mais on ne les comprend pas, si ce n'est la phrase qu'elle nous traduit aimablement avant chaque chanson. Le violon, la basse, la guitare qui l'accompagnent ? Et c'est vrai qu'ils sont merveilleux.

Mais moi, je voulais de la chanson juive comme à Salers, quand j'étais petit, j'étais allé voir les danses folkloriques d'Auvergne ; quelque chose d'extérieur, quelque chose dont un goy puisse dire en sortant : « C'est formidable la musique juive ! ». Et ça n'est pas le passé que j'ai entendu, c'est la vie, la reprise de très grandes chansons qui n'auraient pas vieilli parce qu'elles auraient emporté avec les mystères évanouis d'un passé qui n'est pas le mien ni celui de mes ancêtres, la capacité de se renouveler et d'indiquer la vie qui est à tous.

Merci Talila. Vite, reviens chanter pour nous les chansons nées dans une humanité séparée et que tu sais faire aimer à une humanité réunie !

Et puis, Talila nous a invités, Giovenco et moi, à dîner avec elle et Pierre, son mari. C'est drôle, l'artiste qui nous a mis tout à l'heure des larmes plein les yeux et qui se métamorphose en copine sympa. On dîne en causant, saucisson casher,

par acquit de conscience et par goût, l'histoire des uns et des autres.

Mais je vous avais promis un week-end juif et on n'en est qu'à la première soirée. L'autre bout du week-end (la dominicale comme on dit dans les cercles qui refusent le cosmopolitisme !), c'est le passionnant « catalogue pour des juifs de maintenant », numéro 38 de la revue « Recherches » qui me l'a fait passer. Et oui ! Il y a des bouquins qui peuvent faire passer un week-end ! Celui-là en est, croyez-moi ! Pierre me l'a passé avant que nous ne partions de chez Talila.

Le titre me paraît bien rébarbatif. Un annuaire juif ?

« Si les Gentils (c'est sympa d'avoir mis « Gentils » au lieu de « Goyim » ! qui vont lire ces textes en retireraient l'impression que la présence parmi eux de juifs doit être non seulement acceptée mais encore considérée comme indispensable à la vitalité d'une communauté, peut-être pourrait-on alors commencer à penser au-delà des traditionnels discours pro ou antisémites ».

Moi, le « gentil » antiraciste, ça m'a toujours révolté, les inscriptions répugnantes sur les murs, les préjugés idiots,

Talila



avec tout au bout (et pourtant ça a existé !) : Auschwitz.

Mais avec le « catalogue », c'est une voix positive, une voix puissante, décomplexée, ouverte, qui ne s'abandonne pas, qui ne se met pas à l'écart, qui ne se satisfait pas de pleurer un passé monstrueux, qui ne prend pas ses références à Moscou, ou à Jérusalem, ou au Fond Social Juif Unifié pour être juif, vrai juif, que diable, juif de maintenant.

C'est bon, cette bouffée d'air frais dans les torpeurs commémoratives. Ça sent l'homme debout avec un nom. L'homme qu'on a envie de connaître, qui a envie de se faire connaître, et l'on comprend bien que ce sont des salauds, ceux, d'où qu'ils viennent, qui prétendent que c'est impossible.

Tout est à lire. Cette « autojudéographie » de Robert Ouaknine, si dépouillée des passages idéologiques obligés, si concrète ; l'article de Vladimir Rabi, avec ses grands coups d'idées sur l'établissement de la communauté, comme un prophète laïc et journaliste ; l'humour juif vu par Henri Raczymow qui explique comment, dans les histoires drôles des ghettos polonais, on dit « juif », mais ça veut dire « homme » (ça y est, j'ai compris pourquoi j'ai pleuré en entendant Talila chanter).

Je ne cite pas tout, mais tout est à citer, et le point final (puisqu'en France, tout finit par des chansons, même les week-end juifs) c'est l'article de Pierre Taguiev sur la chanson yiddish. On y retrouve les plus belles de celles que chante Talila. Allez la voir (au fait, on souhaite qu'elle repasse au plus tôt) ou achetez ses disques (2), et si vous voulez passer comme moi un bon week-end juif, lisez le « catalogue pour des juifs de maintenant », c'est un peu cher (55 F.) mais vous ne le regretterez pas car vous aurez passé un bon week-end, tout simplement.

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX

(1) « Recherches », n° 38, septembre 1979, 187 pages, 55 F., 9 rue Pleyel 75012 Paris. Textes réunis par Luc Rosensweig.

(2) Talila et l'ensemble Kol Aviv, volumes 1 et 2 (le premier volume a reçu le premier prix de l'académie Charles-Cros), disques Arion.

le tiers-monde à l'école

Les manuels scolaires des classes de 5^{ème} et 6^{ème} donnent des pays du tiers-monde une image souvent ambiguë bien qu'une certaine amélioration soit à signaler par rapport aux précédents ouvrages.

Alors qu'en 1954, les manuels de C.M.2 accordaient à l'histoire de l'espèce humaine une durée de 100.000 ans, les livres offerts aux enfants de 6^{ème} un quart de siècle après soulignent l'unité de l'espèce humaine, apparue en Afrique (1) il y a plus de 2.500.000 ans, et qui passe en Europe et en Asie à la faveur du changement de climat, puis il y a 40.000 ans à peine, en Amérique du Nord (2). L'accent porte sur les ressemblances entre les êtres humains ; on déplore la ségrégation qui retarde le mélange d'ethnies séparées depuis moins de 30.000 ans. Quelle révélation pour l'enfant européen d'apprendre que les premiers hommes firent leur apparition en Afrique, et que ce que nous appelons aujourd'hui « tiers-monde » a été peuplé avant les « pays développés ». Quelle fierté pour l'enfant africain d'apprendre que ses ancêtres furent les premiers à tailler des outils dans la pierre et à maîtriser le feu (il y a de cela 3.000.000 d'années).

Le thème diachronique de l'agriculture étudié en 6^{ème} est complété en 5^{ème} par le thème d'actualité de la « faim dans le monde ».

nombreuses ambiguïtés

Les photos fournies par l'U.N.I.C.E.F. et l'U.N.E.S.C.O. montrant la misère, la faim, la sous-alimentation dans le tiers-monde, illustrent l'ensemble des manuels ; mais on se contente souvent d'une énumération des faits actuels : croissance de la population, insuffisance des récoltes, aide des pays développés, sans analyser les causes historiques de l'épui-

sement des sols ; on prodigue des conseils, notamment sur le contrôle des naissances. Certes, le professeur pourra apporter des commentaires, mais de

L'histoire de l'Afrique ne commence pas avec la colonisation. (mosquée de Djenné, Mali)



d.r.

cette lecture il ressort une image de peuples incapables de surmonter leurs difficultés et, de surcroît, à jamais exploités par les sociétés multinationales qui tirent profit des richesses de leur sol et de leur sous-sol (ex. du Brésil).

Un manuel, le seul sur 9, annonce dans la table des matières : « Recherches de solutions » et met en parallèle l'exploitation du Brésil par les multinationales et les réalisations de la Chine populaire. Il affirme : « La faim n'est pas une fatalité ; elle est le résultat d'une mauvaise organisation de la société et de l'économie » (3).

L'effort des pays en voie de développement est souligné dans plusieurs autres manuels de 6^{ème} et 5^{ème} à propos des 27 thèmes étudiés ; le travail collectif au sein de coopératives agricoles ou dans les communes populaires en vue de l'irrigation, du développement des cultures vivrières ; la nécessité de la solidarité internationale est mise en évidence dans la plupart.

On peut regretter que les travailleurs immigrés, représentants du tiers-monde dans les pays développés, n'aient pas leur place dans ces livres ; qu'on n'aborde le problème de l'analphabétisme que pour constater qu'il existe, sans en chercher les causes historiques et les remèdes.

(1) 7 manuels sur 9 passent cette origine sous silence ou ajoutent un prudent « peut-être ».
(2) cf. Peuplement de la Terre, carte publiée par Bordas « histoire géographique » 6^{ème}, pages 106 et 107.
(3) Belin : « Espaces et Civilisations », p. 156.

pour une éducation concrète à la fraternité

Tout éducateur dispose de deux grandes séries de moyens pour mener à bien une éducation des enfants et des jeunes qui soit conforme à une visée éducative d'ensemble.

Nous sommes tous d'accord pour dire que ce que nous voulons obtenir, c'est que les enfants et les jeunes soient mis dans les meilleures conditions possibles pour « devenir eux-mêmes », épanouir toutes leurs possibilités, se transformer peu à peu en hommes et femmes conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la société.

Deux séries de moyens, disons-nous, et aussi nécessaires l'une que l'autre.

Une action indirecte, visant à transformer les structures et le cadre de l'enseignement, à supprimer les inégalités qui, trop souvent, bloquent certaines catégories d'enfants en les empêchant de « monter plus haut ». C'est une action d'envergure, qui est par certains côtés une action politique. On pourrait l'appeler : **action pour l'enfance et la jeunesse.**

L'activité du CLEPR, depuis plusieurs années, s'est trouvée mobilisée principalement sur cette « action pour » principa-

lement en refusant les injustices du « système » actuel à l'encontre des enfants et jeunes de milieux défavorisés, et spécialement à l'encontre des enfants de travailleurs immigrés. Le combat est loin d'être terminé : il faut persévérer.

Mais il y a aussi l'action directe, action proprement pédagogique, qui consiste à éveiller les enfants et les jeunes au sens de leurs responsabilités, à leur faire découvrir peu à peu les grandes « valeurs », les grandes « causes humaines » et à les rendre participants à la libération de l'humanité. On pourrait l'appeler : **action sur l'enfance et la jeunesse.**

Cette distinction peut paraître une lapalissade. Et pourtant ! N'avons-nous pas l'impression que, parce que nous étions totalement « pris » par l'énorme travail de transformation des structures scolaires, nous avons un peu négligé d'indiquer aux enseignants et éducateurs des pistes concrètes d'action pédagogique en fa-

veur de nos objectifs immédiats, ceux que nous résumons dans l'expression : **éducation à la fraternité ?**

Nombreux sont les enseignants qui militent au mrap. Ils participent à notre combat pour la transformation des structures de l'école. Nous sommes persuadés qu'en dépit de programmes très insuffisants (notamment en matière d'éducation civique, hélas !, ils s'emploient à inculquer aux élèves l'amour de la fraternité et de la paix), le sens de la dignité humaine et le respect des Droits de l'Homme, la haine du racisme et de la xénophobie. Quelques-uns d'entre eux nous ont fait part de leur expérience mais trop peu.

Nous souhaiterions que, dans les mois qui viennent, nos pages « Education à la Fraternité » fassent part d'un grand nombre d'expériences concrètes.

Nous souhaitons que les enseignants et éducateurs qui s'intéressent à notre projet entrent en contact avec nous et nous disent s'ils ont déjà fait ou s'ils peuvent faire « quelque chose ».

Il faut que le CLEPR élargisse sa base d'information, et notamment il serait souhaitable que, conformément aux vœux du Conseil National du mrap, chaque comité local ait son « responsable à l'éducation » qui entre en relation avec l'équipe du CLEPR.

Jean PIHAN

P.S. Je me permets de signaler que le mouvement Pax Christi a publié une série de fiches remarquables sur Enseignement et Paix à l'usage des enseignants. Se renseigner au siège social : 89 rue du Cherche-Midi, 75006 Paris (demander la liste des fiches). Nous serions heureux de pouvoir publier, sous l'égide du CLEPR, une série analogue : Enseignement de la fraternité.

c.l.e.p.r.

« Education à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux (C.L.E.P.R.)

Le CLEPR développe ses activités en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants en leur fournissant de la documentation.

Président (d'honneur) **Marc-André Bloch**. Présidente **Yves Bouloungne**, **Jean Pihan**, **Olga Worrser-Migot**.

Montant de la cotisation :
Membre actif : 10 F
Membre donateur : 20 F Membre bienfaiteur : à partir de 30 F

L'adhésion au CLEPR donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an

Adresser les adhésions au CLEPR 120 rue Saint-Denis 75002 Paris avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Babouline. Institutrice CLEPR ICCP 18 177 35 Paris

les bonbons de hadhi

Des enfants d'immigrés parlent du racisme. C'est Alain Bourgarel, enseignant à la cité de transit du port de Gennevilliers dont nous avons déjà parlé dans un précédent numéro (n° 369) qui leur a permis de s'exprimer en toute liberté. Le résultat est là sous forme d'un document photocopié d'une trentaine de pages. Les enfants de la classe de C.M.2. racontent leur vie de tous les jours, le racisme dans le bus, dans les colonies de vacances, au marché, au parc des loisirs, dans le métro, au commissariat.

En tout, 19 histoires banales et cruelles comme le racisme de tous les jours. Ainsi celle que raconte Hadhi et qui semble sortie tout droit d'un recueil de nouvelles de Dino Buzzati. Voici son témoignage reproduit tel que rédigé : « En ville je me promène car je m'ennuie, puis tout à coup je vois un paquet de bonbons, je rentre, je le prends et je sors dehors, tout à coup, je vois un car de police passer, je cours, je cours, et ils m'ont coincé le chemin, j'ai dit : « Qu'est-ce que vous me voulez ? » Ils me disent « par où tu as eu ce paquet », je leur dit que je l'ai acheté. Mais la dame de la boutique vient, elle dit arrêtez-le ! c'est un voleur il m'a volé le paquet de bonbons, puis ils m'ont emmené au commissariat de Genevilliers. La police a averti mon père pour qu'il vienne me chercher. Pendant ce temps, ils m'ont traité de sale arabe puis mon père est venu. Il dit : « Qu'est-ce qu'il a fait ? », la police dit que j'ai volé un paquet de bonbons, puis ont est reparti chez nous, arrivé chez nous il m'a flanqué une baffe, il m'a dit de ne plus voler, je dis à mon père qu'ils m'ont traité de sale arabe ».

JNS 3



46, Chaussée d'Antin
Paris Tél. : 744 20-18
874 67-55

Ets IMEX

13, rue Froissart
75003 Paris - Tél: 887-66-29

Pompes Funèbres et Marbrerie Funéraire MARBRERIE DE BAGNEUX

Jacques BANATEAU
Evite aux familles toutes démarches pour inhumations Toilettes mortuaires
Lincoils Transports de corps Paris Province, Israël et tous Pays
Achats de terrains, constructions de caveaux
Monuments, Gravures, Photos, Portraits
Maison conventionnée

122, avenue Marx Dormoy
92120 MONTROUGE

(face la Porte principale du cimetière de Bagneux) Téléphone 656 74 74

mathé

IMPORT EXPORT

GROS ADMINISTRATION - COMPTABILITE 1 2 GROS

21, Rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 PARIS

Tél. 357.95.76

DEPART FIL 93, QUAI DE VALMY, 75110 PARIS
607 32 80 206 94 73
SIEGE SOCIAL ET MAGASIN 172, RUE SAINT DENIS 75002 PARIS
TEL. 233 17 85

BOUTIQUE cacharel

15, rue esquermoise - 59000 Lille
tél. (20) 54 21 12

23, rue de Béthune
59000 LILLE
Tél. : 54.75.58

CONFECTIONS EN GROS HOMMES - DAMES - ENFANTS

SWIERCZ et Cie

S.A 100.000

128, RUE DU MOLINEL - LILLE

TÉL. 54.74.06
& 54.96.20

SPECIALITÉS

CUIRS
TERGAL
COMPLETS
PANTALONS

Le spécialiste du
NAPPERON

RAYON-FOR

142, rue du Temple - 75003 PARIS

Téléphone 887-33-50

GRAND CHOIX DE MODELES EXCLUSIFS
Importation de Chine brodée main
Linge de maison - Layette

BONNETERIE

■ action ■

gros plan

douze commissions

La diversification des interventions du mrap a conduit à la création d'un certain nombre de commissions spécialisées. Lors de sa dernière session (30 septembre), le Conseil National a fait le bilan de leurs travaux et de leurs projets.

Leur but commun est de suivre et d'étudier les données du racisme dans leurs domaines respectifs pour fournir une information approfondie et des propositions aux organismes dirigeants du Mouvement, ainsi qu'aux comités locaux ; puis, une fois décidées les initiatives à prendre, elles assument une part importante de leur réalisation. Il ne s'agit donc pas seulement de commissions consultatives : elles plongent directement dans la réalité, à la fois pour l'analyse et pour l'action. Voici l'énumération de ces Commissions :

■ **Action juridique** (animateurs : Manfred Imerglik et Francis Pudlowski) : formée de nombreux avocats et juristes, elle étudie, avec la Permanence juridique, les affaires demandant l'intervention du mrap devant les tribunaux, en application de la Loi du 1^{er} juillet 1972 ; elle tire, au fur et à mesure, les enseignements de la jurisprudence en vue des procès à venir.

■ **Immigration** (animateur : René Mazenod) : elle compte dans ses rangs un tiers d'immigrés, et ses travaux sont donc en prise directe sur les problèmes d'actualité ; elle a rédigé des tracts, élaboré des documents pour les campagnes en cours autour des projets de lois Bonnet-Boulin-Stoléru.

■ **Apartheid** (animateurs : Jean-Louis Sagot-Duvauroux et Sylvie Saumoneau) : elle a joué un rôle actif dans l'action contre la tournée des Springboks (information, interventions) et multiplie les initiatives permettant de faire connaître largement l'oppression raciste en Afrique australe.

■ **Antisémitisme et néo-nazisme** (animateurs : Pierre Krausz, Arié Xavier-Ben-Lévy, A. Chil-Kozlowski) : elle a notamment à son actif le colloque de juin 1978, qui a donné lieu à la publication d'un **cahier droit et liberté** : « Antisémitisme et néo-nazisme aujourd'hui » ; un débat sur « Holocauste » et un autre sur l'affaire Chtcharansky. Elle prépare actuellement un colloque sur « les nouveaux antisémites », d'abord prévu pour le 24 novembre, et qui aura lieu le 15 décembre, à Paris.

■ **Amériques** (animateur : Robert Pac) : elle entretient des contacts avec les organisations antiracistes des U.S.A. et celles qui représentent les Noirs, les Indiens et les autres minorités dans les trois Amériques. Elle a participé à deux conférences internationales. Elle a préparé une étude qui sera prochainement publiée dans les **cahiers droit et liberté**.

■ **Enseignants** (animateur : Thierry Morel) : alors que le C.L.E.P.R. est surtout un organisme de réflexion, cette commission intervient dans les initiatives concrètes de pédagogie antiraciste. Elle a élaboré pour les enseignants, pour les C.R.D.P., des dossiers sur « Holocauste », l'Afrique du Sud, les Tziganes (5 F. l'un), et se propose d'organiser une série de débats sur le thème : « Races, sociétés et aptitudes ».

■ **D.O.M.-T.O.M.** (animateur : Jean Boulet) : elle se préoccupe à la fois des problèmes en France des originaires des D.O.M.-T.O.M. et de la situation sur place ; elle met au point un dossier et une filmographie.

■ **Tziganes** (animateur : Bertrand Bary et Xavier Desjonquères) : elle a fourni aux comités locaux de précieuses indications sur les moyens de faire face aux préjugés visant la population nomade, et aux problèmes de cohabitation qui en découlent ; un document est en préparation.

■ **Relations internationales** (animateur : Jean-Pierre Garcia) : nouvellement créée, son but est de suivre et d'animer les activités du mrap, en tant qu'O.N.G. auprès de l'O.N.U., avec nos représentants à Genève (Rose Michalowicz et Simone Novat) et à New-York (Konrad Bieber) et d'étendre les contacts avec les organisations antiracistes dans le monde entier.

D'autres commissions plus techniques se consacrent aux questions d'organisation interne : commission **animation et développement**, qui contribue à l'échange d'expériences entre les comités locaux et publie chaque mois un bulletin : « La vie du mrap » ; commission **finances et gestion**, sans parler du **comité de rédaction de droit et liberté**.

Au total, donc, une douzaine de réunions chaque mois où se retrouvent, selon leurs intérêts ou leurs possibilités propres, entre 100 et 200 militants. Tout membre du mrap qui le souhaite peut se joindre aux commissions. Plusieurs comités ont déjà créé au plan local des commissions semblables qui collaborent avec celles de Paris, favorisant l'action et le développement du mrap en province dans les milieux concernés. Il y a là encore beaucoup à faire. C'est, en tout cas, une voie féconde et indispensable pour répondre aux nombreuses sollicitations de la lutte antiraciste.

d'une région à l'autre

paris : solidarité

Le mrap s'est associé à la manifestation du 17 octobre, organisée à Paris par les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.E.N. contre les projets de loi Bonnet et Boulin-Stoléru sur l'immigration. Ses adhérents et amis ont été nombreux à y participer.

Plusieurs comités parisiens (Paris-Centre, 5^e-6^e, 10^e-11^e, 13^e-15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) ont, par ailleurs, organisé, le samedi 13 octobre dans les rues de la capitale, des groupes d'animation et d'information sur ces textes dangereux.

Le comité de Paris-Centre manifeste activement sa solidarité aux résidents africains du foyer du 216 bis rue Saint-Denis, pour que leurs revendications soient prises en considé-

ration lors du transfert dans un nouveau foyer, dans le 19^e arrondissement. Une délégation du mrap a rencontré les dirigeants de l'organisme de gestion, la Soundiata. Les élus du 2^e arrondissement ont été alertés.

Le comité du 13^e, nouvellement créé, a tenu sa première réunion le 17 octobre. Celui du 16^e a participé aux journées sur l'immigration et à l'exposition organisées dans cet arrondissement, à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme (20-21 octobre). En juin, celui du 19^e avait pris part à la Fête de la Saint-Jean, place des Fêtes.

région parisienne : le mrap informe et agit

« Halte au « nouvel » antisémitisme » : c'est le titre d'un tract abondamment diffusé, le 30 septembre, par des militants de la région parisienne, devant le cimetière de Bagneux (92), où se déroulait la cérémonie juive traditionnelle à la veille de Yom Kippour.

Dans le même département, le comité de Nanterre-Suresnes-Rueil est intervenu auprès des autorités pour tenter d'empêcher l'expulsion d'un travailleur immigré ; il a protesté contre les rafles systématiques de jeunes Maghrébins dans le Parc de Nanterre ; il a pris la défense de locataires immigrés victimes d'attitudes racistes dans un immeuble de Rueil-Malmaison.

Au Forum des Associations, qui a eu lieu le 13 octobre à Massy-Villaine (91), le comité local du mrap avait également un stand, de même qu'à la fête des 23 et 24 juin. Il avait participé, en mai, à une rencontre avec les immigrés (exposition, débats, buffet maghrébin) et avait vivement protesté contre les inscriptions antisémites faites sur la voiture d'un habitant d'Igny.

Dans le Val de Marne, le comité de Choisy-Orly a tenu un stand, fin octobre, à la Fête d'automne et à la Quinzaine commerciale de Ville-neuve-le-Roi. Le 20 octobre, un débat sur le racisme, organisé par le comité de Saint-Maur avait lieu à la M.J.C., avec la participation d'A. Xavier-Ben-Lévy. Le comité d'Ivry fait le bilan de son action récente dans une feuille d'information adressée aux adhérents. Il rappelle en particulier le succès de la réunion publique du 22 juin, qui a réuni une centaine de personnes et a permis un débat approfondi sur tous les aspects du racisme, auquel participait le député de la circonscription, M. Georges Gosnat.

alsace et lorraine : avant le procès de cologne

Le 16 octobre, invitée par Amnesty International et le mrap, Beate Klarsfeld a fait une conférence au Centre d'animation de Freyming, en Moselle. A cette occasion étaient exposés des documents relatifs au procès de Cologne qui s'est ouvert le 23 octobre, contre trois chefs nazis responsables des déportations des juifs de France sous l'occupation.

Le comité de Strasbourg apporte son soutien à la réalisation d'un film témoignage sur le Chili, avec le concours de deux réfugiés de ce pays. Une subvention régionale a été obtenue, mais une souscription est lancée pour recueillir les 50.000 F. encore nécessaires.

IMPORT

EXPORT

MINKO

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 40.000 F
R. C. Paris 75 B 5207 - SIRET 304 164 486 00017

SPECIALISTE EN LINGE DE MAISON

GROS - DEMI-GROS

62, rue Sedaine - 75011 PARIS Tél. : 805-06-50

GENITHA 82, Bd Diderot
PARIS 12e

Tél. : 344.61.37 et 628.85.58
CREDIT CETELEM

Ouvert sans interruption de 9 h à 20 h
sauf dimanche et fêtes.

M^o Reuilly-Diderot,
15 rue
Crozatier.

Cadeaux
Joaillerie
Orfèvrerie
Horlogerie
Bijouterie

Listes de Mariage -
Dépositaire des Grandes Marques

SUR TOUS
NOS
ARTICLES **20%** DE REMISE AUX
LECTEURS
DE DROIT ET LIBERTÉ

8, rue Oberkampf, 75011 PARIS
Téléphone 805.05.27

JOLION

MANTEAUX - TAILLEURS - ENSEMBLES



DEBORAH - STAR

Anciens Ets GLETZÈRE

71, rue de la Fontaine au Roi - 75011 PARIS
TEL. 357.38.28

6 rue Neuve 59000 Lille
tél. : 57 32 48.

J. Benson

Prêt-à-porter féminin

DIFFUSION
JOUSSE
PARIS

ETABLISSEMENTS **JITEX**

68 70, rue du Molinel, LILLE
Tél. 54.86.21

BONNETERIE
GROS ET DEMI-GROS

Guld
— GROSSISTE TEXTILE
— LOTS EN TOUS GENRES

Telex 240.969
☎ 200.05.24 208.44.65 206.99.22

Claude VIALTELLE
8, rue Pierre-Chaïsson
75010 PARIS

Obrey

HORLOGER - JOAILLIER

13, rue Tronchet - F - 75008 Paris - 265.31.33

rhône-alpes : lettre au président de la république

La lettre au Président de la République, signée avec le mrp par diverses personnalités (voir **droit et liberté**, septembre 1979), sur les problèmes des réfugiés d'Indochine et sur l'immigration, a été diffusée par le comité de Haute-Savoie auprès des personnalités politiques. De nombreux maires du département s'y sont associés. Cette initiative est explicitement rattachée à la dénonciation des projets de lois Bonnet et Boulin-Stolérù, qui a donné lieu, en juin, à une pétition sur laquelle 600 signatures ont été recueillies par le comité d'Annecy.

Après la création du comité d'Annemasse, qui a participé, les 22-23 septembre, à la fête annuelle des Immigrés, une autre est en formation à Cluses-Bonneville.

Le comité de Grenoble contribue à l'organisation d'une série de manifestations contre l'apartheid, prévues pour décembre à la Maison de la Culture. Il était représenté au Festival des Peuples de Saint-Martin d'Hères et a pris une part active à la campagne contre les projets de lois gouvernementaux sur l'immigration.

provence-côte d'azur : mauvais climat

Le comité de Marseille a été saisi des discriminations pratiquées dans un café du cours Gambetta, où, selon les dires du personnel, « on ne sert pas les Nord-Africains ». Ce n'est qu'un indice du mauvais climat régnant dans

cette ville et qui a suscité, dans la dernière période, maintes interventions du comité : constitution de partie civile au procès d'un jeune fasciste auteur d'inscriptions nazies autour de la synagogue ; protestation contre l'intervention violente de policiers à la Cité Basens, habitée par de nombreux immigrés où se déroulait une noce (10 personnes hospitalisées, dont un bébé) ; expulsion brutale du jeune Tunisien Youcef Sassi, après le rejet de sa plainte contre un « tabassage » policier ; discriminations officielles à l'égard des étrangers et des « Français musulmans » pour l'attribution de logements...

Le 3 septembre, le mrp était représenté par Serge Kriwkoski, membre du Conseil National, à la réception donnée pour le départ de M. Benamar, consul général d'Algérie à Marseille.

Le comité du Var, qui a son siège à l'Hôtel de Ville de La Garde (83130), a publié un document détaillé sur la situation dans ce département et sur l'action qu'il entend mener. Il souligne que la région « a toujours été le lieu de rencontre d'hommes de divers pays, Italiens, Arméniens, Juifs, Arabes, Espagnols, etc... La décolonisation a donné à cette immigration une autre dimension. Le département a connu aussi l'immigration de l'intérieur : entre autre la « diaspora corse ». Il en est résulté des concentrations de populations dans certains quartiers et certaines villes, qui préoccupent le mrp, tant au plan des conditions matérielles (foyers-hôtels, cités de transit, « revalorisation » des centres-villes) qu'au plan humain : « La cohabitation des diverses ethnies en-

■ A vendre appareil à photocopier, marque Royfax 1500, en état de marche. Prix avantageux. S'adresser au mrp, 120 rue Saint-Denis 75002 Paris, Tél. : 233.09.57.

■ En raison du développement de ses activités, le mrp serait reconnaissant à l'ami qui lui ferait don d'une machine à écrire en bon état.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p. ■
Je m'abonne à droit et liberté ■



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 60 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrp.

Abonnement d'un an à droit et liberté (60 F). Abonnement de soutien (100 F).
Etranger (75 F).
C. C. P. 9239-81 Paris
■ Rayer la mention inutile

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrp)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c. c. p. : 14-825-85 paris

PAUL ROTCAGE

création et recherche de matériaux

diffusé par
FRANSA

61 rue de turenne paris 3^e - tél 887 26-38. 31 15, 31-16.
société anonyme au capital de 1 000 000 de f
r c seine 56 b 3430
telex : 21476 f - câble : "telex 21476 fransa paris"



electre

131-133, RUE DE TURENNE, 75003 PARIS

☎ 272 91-72 - 887 40-60



LAYETTE FAIT MAIN

ET ROBES SMOKEES MAIN DU 6 MOIS AU 4 ANS

73, RUE ORFILA - 75020 PARIS

TÉL. 366.35.57
366.35.58

charles maudret

PRÊT À PORTER FÉMININ

91, rue d'Aboukir
75002 PARIS - 233.96.02

Collection « histoire des nations »

- histoire de la Hongrie
- histoire de l'Albanie
- histoire de la Suède
- histoire de l'Allemagne
- histoire de l'Autriche
- histoire de l'Italie
- histoire de l'Italie
- histoire de la Roumanie
- histoire de la Grèce moderne
- histoire de la Bulgarie
- histoire du Portugal

Documentation sur simple demande :
EDITIONS - DIFFUSION HORVATH
Tél. : (77) 71.65.24, 10 rue Benoit-Malon
42300, Roanne (France)

MAISON RECOMMANDÉE Ets M.H.S. 164, avenue Parmentier 75010 Paris

points d'une plate-forme intersyndicale par ailleurs très étoffée).

Un nouveau comité est en voie de formation à Perpignan.

auvergne- limousin : assemblées générales

Le comité du Bassin de Vichy tenait, le 2 octobre, son assemblée générale. Celle-ci fut en grande partie consacrée à l'analyse des projets de loi sur l'immigration par le pasteur Jean Boulet, qui avait participé, le 29 septembre, au colloque du Sénat, à Paris. Un exemple local des brimades policières contre les travailleurs algériens a été évoqué. Parmi les autres points débattus, citons : la suppression des cours de français pour les immigrés et les réfugiés du Sud-Est asiatique ; le problème du stationnement des nomades ; les comptes-rendus d'un débat sur l'apartheid avec le Club UNESCO de Presles, et de deux soirées sur l'antisémitisme à Bellerive et Saint-Yorre ; la défense d'un immigré victime de pratiques discriminatoires de la part d'un employeur ; la mise en place d'une permanence, tous les lundis soirs, à Cusset. L'ancien secrétaire et fondateur du comité, J. Hoffmann, ayant quitté la France, cette fonction a été confiée à Brigitte Dechosal.

bourgogne-franche comté : agressions racistes

Fin août, le comité de Dijon a vigoureusement réagi contre des agressions racistes dans la zone industrielle nord, dont ont été victimes deux ouvriers maghrébins qui ont dû être hospitalisés plusieurs jours. Par la suite, leurs camarades ont été l'objet de mesures d'intimidation, les voitures des agresseurs ayant été identifiées et des plaintes déposées.

Lors de sa dernière assemblée générale, où il a dressé le riche bilan de ses activités, le comité a rendu un chaleureux hommage à son président-fondateur, Jean Job, qui avait demandé à être remplacé pour raisons de santé. Le nouveau bureau a été élu à l'unanimité : président Jean Bart, vice-président Max Milner, secrétaire Pierre Broussolle, secrétaire adjointe Martine Thiebault, trésorier Bernard Broussolle, trésorière-adjointe Colette Berthot.

Créé fin juin, en présence de Pierre-Henri Jarreau, membre du Conseil National, le nouveau comité de Besançon signale quelques aspects locaux du racisme qui nécessitent son intervention : inscriptions racistes sur les murs de la ville, diffusion d'un tract antisémite, campagne raciste et poursuites contre un étudiant marocain menacé d'expulsion... Il développe un effort systématique de recrutement.

centre : réponse aux campagnes anti-immigrés

Les comités de l'Orléannais et du Gâtinais reprennent leur active campagne contre les projets de lois Bonnet-Stoléro.

Le second nous transmet un excellent document illustré de 34 pages, intitulé : « Les tra-

vailleurs immigrés sont-ils responsables du chômage en France ? » réalisé par diverses associations, dont le mrp, après une semaine sur ce thème, organisée en commun en mars dernier. Ce même comité a annoncé mi-septembre la reprise de sa permanence juridique à Montargis et Vésines.

Le 29 septembre, Jean-Louis Sagot-Duvauroux, rédacteur en chef de *droit et liberté*, a animé un débat sur le racisme pour le personnel de la Caisse d'Assurance-Vieillesse de Tours.

bretagne-pays de la loire : riposte aux menées fascistes

A quelques jours d'intervalle, en juin, deux attentats à l'explosif ont eu lieu contre les mairies de Doulon et de Saint-Herblain, où le comité du mrp de Loire-Atlantique présentait l'exposition : « L'affaire Dreyfus, une affaire toujours actuelle ». Ces actes criminels ont suscité de nombreuses protestations et le comité y voit la confirmation de la nécessité de ses efforts. Dès le début septembre, il organisait à Nantes, une rencontre sur les lois Bonnet-Stoléro, avec d'autres associations. Il prépare un colloque, au plan universitaire, sur les aspects idéologiques du racisme. Le comité a représenté le mrp au congrès départemental de l'A.R.A.C. à Orvault (juin) et au congrès national de La Libre Pensée (22-25 août).

Le comité du Mans a participé activement, fin juin, avec plusieurs autres associations, à la défense des résidents d'un foyer du bâtiment, menacés d'expulsion.

normandie : les succès d'un comité

Le comité d'Evreux tenait son assemblée générale le 14 octobre en présence d'Elymane Kane, membre du Conseil National, responsable de la permanence juridique du mrp. Ce fut l'occasion de faire le bilan d'une année d'existence du comité. Bilan des plus positifs puisqu'il compte déjà plus de cent adhérents, grâce à un effort soutenu de recrutement, poursuivi par tous les militants. Un des éléments du succès réside dans les bonnes relations avec la presse, le comité ne manquant aucune occasion de faire connaître ses multiples initiatives, souvent originales, et ses prises de position sur tous les aspects locaux, nationaux et internationaux de la lutte antiraciste. Ainsi, le spectacle antillais qu'il a patronné, le dimanche 15 juillet, avec le groupe folklorique « Flamboyants » sur le marché de La Madeleine, a donné lieu à cinq articles, dont deux illustrés.

nord-pas de calais : le racisme au quotidien

Le comité du Pas-de-Calais, qui existe depuis 3 ans, a organisé une assemblée le 10 octobre à Sallaumines, pour présenter les activités du Mouvement et débattre de ses projets.

De nombreux cas de racisme ont été cités : discriminations envers les Maghrébins dans un café des environs ; racisme d'un gardien dans une résidence de Lens ; deux voyageuses algériennes conduites à la police pour n'avoir pas sur elles leur carte de séjour, demandée par un contrôleur de la SNCF ; insultes contre une malade italienne à l'hôpital de Lens ; ségrégation des enfants d'immigrés dans les écoles. Les participants ont examiné aussi la situation difficile que connaissent ceux qui vivent « autrement » : Gitans, forains, marinières.

picardie- champagne : une rue solomon mahlangu

A la demande du comité local du mrp, le Conseil municipal d'Amiens a décidé, le 20 septembre, de donner à une artère importante de la ville le nom de Solomon Mahlangu, le jeune héros de la résistance sud-africaine, exécuté par le régime raciste de Pretoria, le 6 avril dernier. C'est la première fois qu'une telle initiative est prise en France. Nous espérons qu'elle se renouvellera dans d'autres villes.

Le comité de la Somme tenait, le même jour, son assemblée générale, précédée d'une réception où était servi du thé à la menthe et projeté le film vidéo réalisé fin juin, lors de la manifestation contre les lois Bonnet-Stoléro (plusieurs militants enchaînés face à la Préfecture). Le comité d'Amiens a organisé une conférence de presse. Le 10 octobre, il avait rendu public un communiqué à l'occasion du voyage de Mme Giscard d'Estaing et de Mme Eanes, épouse du Président du Portugal, venues « prendre connaissance d'une expérience pédagogique d'enseignement bilingue destinée aux enfants portugais ». Il souligne que l'on aurait dû leur présenter aussi « les bâtiments éternellement provisoires qui sont implantés dans le même collège, ainsi que d'autres bâtiments provisoires qui accueillent encore les enfants français, portugais, marocains du quartier ».

flash

■ « France-Inter » a diffusé, le 18 octobre au matin, une interview d'Albert Lévy, secrétaire général du mrp, sur les projets de lois relatifs aux immigrés, dont l'un était discuté ce même jour au Sénat. Le 20 octobre, M^{me} George Pau, vice-présidente du mrp, a participé à un débat sur le même sujet à France-Culture, dans l'émission « Le Monde contemporain », avec Paul Teitgen et deux représentants du syndicat C.G.T. de la police, débat animé par Francis Crémieux et Jean de Beer.

■ Le mrp était représenté par Jacques Cukierman-Zabanny, membre du Conseil National, à la cérémonie religieuse commémorant la Déportation, à la synagogue de la rue de la Victoire. Le même jour, A. Chlil-Kozlowski et Pierre Krausz, membres du secrétariat national, ont participé au meeting de l'U.J.R.E., pour l'anniversaire de la Libération.

■ Henri Citrinot, membre du Secrétariat national, a animé un débat sur le racisme à la Fondation Jean-Christophe, le 23 août, à Vézelay, dans le cadre d'un stage de jeunes franco-allemands.

■ Le stand du mrp à la Fête de l'Humanité, les 8 et 9 septembre, a connu un succès sans précédent : les affiches, livres, badges et journaux se sont vendus en grandes quantités et une foule nombreuse a manifesté pendant les deux jours son soutien à la lutte antiraciste.

Le clin d'œil ^{de} saladin

